Zeitschrift: Bulletin de l'Association Pro Aventico **Herausgeber:** Association Pro Aventico (Avenches)

Band: 43 (2001)

Artikel: L'insula 18 à Aventicum

Autor: Freudiger, Sébastien

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-246021

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'insula 18 à Aventicum

Sébastien Freudiger

Résumé

'insula 18, située à l'est du forum, a connu une longue Loccupation qui s'étend probablement depuis le règne de Tibère jusqu'au milieu du troisième siècle. Les transformations qui ont affecté ce quartier reflètent parfaitement l'évolution de la ville sur le plan architectural et urbanistique. Quatre états d'occupation successifs ont en effet été mis en évidence. Les premiers vestiges attestent l'existence d'un habitat en terre et bois orienté selon le quadrillage en insulae. Sous le règne de Claude, l'îlot est réaménagé et reconstruit en architecture mixte. Les parcelles d'habitat se dotent de nombreuses caractéristiques de l'architecture romaine telles que des peintures murales ou une cour à péristyle. Dès l'époque des Flaviens, un nouveau plan de réaménagement affecte le quartier: les habitats antérieurs sont détruits pour permettre la construction d'un ensemble monumental maçonné. La fonction de ce complexe architectural soulève encore de nombreuses questions, mais il pourrait s'agir de thermes publics ou d'un édifice à caractère public doté d'une importante partie thermale tel que le siège d'une puissante association. Cet ensemble est constitué d'un curieux bâtiment à absides de plan basilical en relation avec une grande cour à péristyle à l'ouest de l'insula. Il occupe peut-être la totalité de l'îlot à l'est duquel se développent des pièces à la fonction encore inconnue, organisées vraisemblablement autour d'une seconde cour à péristyle. Ce complexe architectural subit de nouvelles transformations dans le courant du IIe s. ap. J.-C.: l'aménagement de nombreuses pièces chauffées désaffecte le bâtiment à absides, alors que la construction de deux petits ensembles thermaux situés à l'est de l'insula complète peutêtre ce complexe. Espérons que de nouvelles investigations apporteront des réponses aux nombreuses questions qui subsistent.

Zusammenfassung

ie östlich des Forums gelegene Insula 18 weist eine lange Belegungsdauer auf, die sehr wahrscheinlich von der Regierungszeit des Tiberius bis in die Mitte des dritten Jahrhunderts reicht. In den baulichen Veränderungen dieses Quartiers spiegelt sich die allgemeine architektonische und städtebauliche Entwicklung von Aventicum wider. Vier aufeinander folgende Bauphasen konnten nachgewiesen werden. Die frühesten Befunde belegen die Existenz eines Wohnhauses aus Holz- und Lehm, das entsprechend dem schachbrettartigen Quartiersystem ausgerichtet ist. Unter der Herrschaft des Claudius wurde die gesamte Insula umgestaltet und in gemischter Bauweise wiederaufgebaut. Die Wohnbauten erhalten eine typisch römische Ausstattung wie Wandmalereien und einen Säulenhof (Peristyl). Ein neues städtebauliches Programm in flavischer Zeit betrifft auch dieses Quartier: Die alten Gebäude werden abgerissen und durch ein monumentales Bauwerk aus Stein ersetzt. Die genaue Funktion dieses Gebäudekomplexes wirft noch zahlreiche Fragen auf; es könnte sich jedoch um eine öffentliche Thermenanlage oder um ein anderes öffentliches Gebäude handeln, in der eine Badeanlage integriert war, z. B. um den Verwaltungssitz einer einflussreichen Berufsvereinigung. Die Anlage besteht aus einem eigenartigen Apsidenbau mit basilikalem Grundriss, dem im Westen der Insula ein grosser Säulenhof vorgelagert ist. Möglicherweise umfasste dieses Gebäude die gesamte Insula, an die sich im Osten Räume mit bisher ungeklärter Funktion anschliessen, die vielleicht um einen zweiten Säulenhof angeordnet waren. Der gesamte Baukomplex wird im Verlauf des 2. Jhs. n.Chr. erneut umgebaut. Mit der Anlage mehrerer beheizbarer Räume wird der apsidiale Bau umfunktioniert und erhielt möglicherweise eine Erweiterung durch die kleinen, im Osten der Insula errichteten Thermen. Es bleiben viele Fragen offen, die nur durch weitere Bodenuntersuchungen geklärt werden können.

1. Introduction

Cet article vise à dresser la synthèse des connaissances sur l'insula 18 en proposant une interprétation des vestiges fondée sur les recherches antérieures et sur les fouilles récentes¹. Les questions relatives à la fonction de ce quartier constituent un des intérêts majeurs de ce dossier, en particulier pour les états maçonnés qui sont les mieux connus. L'insula 18 a longtemps été considérée comme des thermes publiques sur la base de découvertes jamais publiées. Cette interprétation mérite d'être revue à la lumière des récentes investigations et inscrite dans un cadre plus cohérent.

1.1. Historique des recherches

Les premières découvertes archéologiques

Les premiers vestiges découverts dans la zone de l'insula 18, au lieu dit les Conches-Dessous, remontent à 1689, date de la découverte d'une mosaïque portant l'inscription « Prosthasius fecit ». En 1888, on lit dans le Bulletin de l'Association Pro Aventico qu'« une série de constructions, dont l'une en fer à cheval » ont été retrouvées aux Conches-Dessous dans le champ de Charmey à l'occasion de fouilles entreprises par des particuliers². Sur le plan édité la même année, ces vestiges apparaissent à l'emplacement de l'insula 18 sous la forme d'un grand hémicycle de plus de 30 m de diamètre et de plusieurs murs orthogonaux (fig. 1). Jusqu'en 1962, ces vestiges ont été régulièrement reportés sur les plans d'ensemble d'Aventicum.

Les fouilles de 1961-1962

C'est en 1960 que ce quartier est véritablement délimité géographiquement au sein de la trame urbaine de l'agglomération antique, lors de la campagne de fouilles topographiques menée par G. Th. Schwarz, alors directeur des fouilles d'Avenches. Elle met en évidence le réseau des voies et le découpage en *insulae* d'*Aventicum*.

A cette époque, une nouvelle zone industrielle se développe à l'intérieur du périmètre de l'agglomération antique entre la voie de chemin de fer et la route cantonale qui mène à Berne. Dans ce contexte, la construction d'un garage aux *Conches-Dessous* provoque l'ouverture d'un chantier de sauvetage dès le mois de septembre 1961. G. Th. Schwarz, après avoir implanté quarante-neuf sondages, met en évidence quatre états d'occupation successifs, parmi lesquels se distingue une *domus* claudienne décorée de la peinture murale dite du «salon rouge». Elle doit son bon état de conservation au rehaussement des niveaux de sol pour la construction de l'état suivant, qui semble caractérisé par un établissement thermal de l'époque antonine. Un curieux bâtiment à absides, dont la relation avec l'ensemble antonin n'est pas précisé, est découvert plus à l'est.

¹ Cet article reprend et résume un mémoire de licence présenté à l'Université de Lausanne en 2001 sous la direction du professeur Daniel Paunier.

De plus, G. Th. Schwarz prétend avoir retrouvé le tracé du grand mur semi-circulaire découvert au XIX^e siècle, pour lequel il propose l'interprétation d'une université ou d'une bibliothèque (cf. fig. 11)³.

Cette intervention a permis de connaître une grande partie de l'*insula*, de sorte qu'une première mise à jour du plan de ce quartier fût proposée, présentant une approche diachronique.

Les fouilles récentes

Par la suite, différentes interventions ont permis de compléter le plan, notamment dans la partie orientale de l'insula. Des sondages préliminaires à des travaux d'édilité ont été réalisés aux Conches-Dessous en 1985-1986 par J. Morel⁴. Ils ont mis en évidence une succession de trois états d'occupation principaux. Le dernier, daté de l'époque flavienne, est le mieux connu. Il comprend une série de pièces à la fonction non déterminée, sises au nord-ouest et à l'est de l'insula. Un grand péristyle quadrangulaire d'une trentaine de mètres de côté a pu être restitué dans la partie centrale de l'insula, à l'emplacement présumé du grand mur semi-circulaire repéré le siècle passé. L'existence de ce dernier n'a donc pas pu être confirmée.

En 1990, une fouille de sauvetage avant la pose d'une citerne a permis de vérifier une partie des découvertes faites par G. Th. Schwarz et de les confronter aux récents résultats. L'implantation d'une canalisation en 1992 a également permis de compléter une partie des données de 1961. La chronologie relative proposée précédemment a ainsi pu être affinée à l'occasion de ces interventions. Grâce à trois sondages réalisés en 2000, le plan de l'insula a pu être complété au sud-est en précisant l'emplacement du mur de façade méridional de ce quartier le long duquel de petites pièces chauffées ont été observées. Enfin, le suivi de la pose de conduites en 2001 a justifié l'ouverture de nouveaux sondages à l'est de l'insula, localisant la limite orientale du quartier. La mise au jour de nouvelles pièces à caractère thermal s'ajoutant aux découvertes faites en 2000 renforce l'hypothèse d'un complexe thermal, notamment dans cette partie de l'insula.

1.2. Inventaire des données existantes

Les données récentes offrent naturellement les informations les plus complètes, alors que les premiers témoignages demeurent très succincts. Cette différence de qualité dans la saisie de l'information a justifié une distinction dans le traitement des données: la documentation antérieure aux années 80 a fait l'objet d'une attention particulière, car elle concerne des zones riches en vestiges et insuffisamment décrites.

La documentation graphique

Préalablement à ce travail, une mise à jour du plan de quartier de l'insula 18 a été réalisée, intégrant la plupart des

² Cf. Secrétan 1888, p. 41-42.

³ Cf. en particulier Schwarz 1962, p. 8-12.

⁴Cf. *supra* J. MOREL, L'*insula* 12 et les quartiers adjacents à Avenches. Approche architecturale et urbanistique, p. 9-66.



Fig. 1. Plan présentant les vestiges repérés au XIX^e siècle, recalés d'après les découvertes récentes.

vestiges découverts⁵. La documentation graphique constitue la source d'information la plus abondante. Elle comprend des plans généraux, des plans thématiques, des relevés de terrain et même des croquis pris sur le vif. Le premier plan qui représente des vestiges appartenant à l'insula 18 a été établi par E. Ritter en 1786. Il figure l'emplacement de la mosaïque de Prosthasius. Dès 1888 les plans généraux d'Aventicum font apparaître les vestiges de murs probablement découverts la même année. Aucun relevé précis de ces découvertes ne semble exister.

Les premiers documents établis sur le terrain ont été réalisés lors des fouilles de sauvetage de 1961-1962. Il s'agit de relevés généraux, de relevés de «carrés» sur lesquels les structures ont été représentées en plan, et de relevés de profils, de qualité très variable. Il manque cependant un plan d'ensemble présentant la totalité des vestiges observés, doté d'une nomenclature claire. Les divers plans qui font état d'une certaine synthèse des connaissances se contredisent et ne reflètent pas toutes les observations faites sur le terrain.

Depuis les années 80, une abondante documentation a été produite, qu'il n'est pas nécessaire d'énumérer ici, car les relevés sont généralement complets et couvrent l'ensemble des zones fouillées.

La documentation photographique

Il n'existe aucun document photographique des vestiges de l'insula avant les fouilles dirigées par G. Th. Schwarz.

Les fouilles de sauvetage de 1961-1962 bénéficient en revanche d'une couverture photographique partielle qui met en valeur les éléments les plus spectaculaires du chantier. Ainsi, les peintures murales du «salon rouge» ont été largement photographiées avant et après leur restauration. Plusieurs prises de vue aériennes du chantier ont été réalisées par l'Armée suisse, révélant l'extension de l'intervention archéologique (fig. 2). Dans l'ensemble, cette documentation vient illustrer et parfois agréablement compléter les relevés disponibles⁶. Par la suite, une couverture photographique complète a été assurée parallèlement aux nombreux documents graphiques établis lors de chacune des investigations postérieures aux années 80.

La documentation écrite

L'ensemble de la documentation écrite se réduit le plus souvent à quelques lignes décrivant la nature des vestiges, parues dans divers communiqués⁷. Aucun carnet de fouilles ou système de fiches n'a été utilisé pour décrire les vestiges de l'*insula* avant les interventions récentes.

⁵La mise à jour du plan de quartier, établi à l'origine par M. Aubert, a été réalisée par J.-P. Dal Bianco en 1999.

⁶ Il faut cependant noter que, dans un petit nombre de cas, l'existence de certains vestiges est attestée uniquement par des photographies.

⁷ Pour les découvertes des siècles passés: WILD 1710, p. 178-180 et SECRÉTAN 1888, p. 38-45. Pour les fouilles de G. Th. Schwarz: SCHWARZ 1962, p. 8-12 et SCHWARZ, 1963 p. 76. Pour les interventions récentes: Morel 1987, p. 185-188, Pantet 2001.



Fig. 2. Vue aérienne du chantier de 1961-1962. On reconnaît en bas de la photographie la route cantonale qui mène à Berne. Le nord se trouve en haut à droite.

Les documents les plus exhaustifs consistent en deux rapports de fouilles, l'un rédigé par J. Morel suite à la surveillance de la pose d'une citerne en 1990, l'autre par A. Pantet et *alii* en 2000⁸. Pour le reste, les relevés récents présentent une description complète qui permet une bonne compréhension des vestiges, parfois accompagnée d'une fiche décrivant chacune des structures. Il faut également mentionner l'existence d'une étude particulière consacrée au «salon rouge» réalisée par M. Fuchs, qui reprend à cette occasion une partie de la documentation ancienne pour la clarifier⁹.

Le mobilier

Les ensembles provenant des interventions antérieures aux années 80 ne sont généralement pas stratifiés. Ils ne contiennent qu'une sélection du matériel découvert lors de la fouille, généralement établie sur des critères plus esthétiques qu'archéologiques. Sur un total de plus de 220 ensembles prélevés pendant les interventions de 1961-1962, moins de 50 de ceux qui contenaient du mobilier susceptible de fournir des informations chronologiques

(mobilier céramique ou numismatique) ont pu être grossièrement stratifiés: les ensembles comportant une indication altimétrique relative ont été associés, dans la mesure du possible, avec les relevés de profils à disposition. Parmi eux, seule une petite dizaine d'ensembles permet de proposer avec prudence la datation de structures. La prise en compte de ce mobilier présente donc un intérêt très limité pour la chronologie du site et ne permet aucune étude quantitative. La totalité des ensembles stratifiés a néanmoins fait l'objet d'une étude typologique par M.-F. Meylan Krause assistée de S. Bosse, limitée aux aspects chronologiques. En revanche, le mobilier céramique provenant des fouilles de 1985-1986, a été traité de manière exhaustive par D. Castella pour l'ensemble de la zone fouillée. Nous reprenons ici ses conclusions pour l'insula 1810. Enfin, les ensembles prélevés lors des fouilles 2000-2001 et contenant de la céramique ont été passés en revue et datés par M.-F. Meylan Krause.

Le mobilier numismatique a été répertorié et daté par F. E. Koenig dans le cadre de sa thèse de doctorat¹¹. Le

⁸ Cf. Morel 1990 et Pantet 2001.

⁹ Cf. Fuchs 1995, p. 75-90.

 $^{^{10}\,\}mathrm{Cf.}$ supra D. Castella, L'insula 12 et les quartiers adjacents. La céramique, p. 67-123.

¹¹ Cf. Koenig 1982.

mobilier métallique et architectural ainsi que le verre n'ont pas fait l'objet d'une étude approfondie: les inventaires ont été passés en revue afin de prendre connaissance de leur contenu¹².

La datation absolue des différents états repose donc principalement sur l'étude du mobilier récolté lors des investigations récentes, parfois précisée par les données des fouilles plus anciennes.

2. Description et interprétation des différents états

2.1. La voirie

Le système des voies qui entourent l'insula est partiellement connu grâce à des sondages ponctuels. Plusieurs niveaux de rue successifs ont été mis en évidence, notamment à l'ouest et au nord du quartier. Ces niveaux ont livré un matériel relativement abondant dans les sondages situés au nord, permettant de distinguer différents états de voie équipés d'un caniveau¹³. Ils semblent correspondre avec les trois premiers états de construction à l'intérieur de l'insula. A l'est en revanche, un seul niveau de voie a été observé, daté de la seconde moitié du Ier s. Il est également pourvu d'un caniveau. L'arasement des couches archéologiques à cet endroit laisse supposer que les recharges postérieures ont été oblitérées. Cette voie est orientée obliquement par rapport à la trame urbaine, car elle prolonge vraisemblablement la route qui mène au port d'Aventicum. Elle semble avoir été rétrécie plus tardivement comme l'atteste la construction d'un mur (M 195) sur son emprise (cf. fig. 24).

Ces éléments attestent l'existence d'un réseau de voirie dès les premières occupations du quartier (états 1 et 2), mais l'absence d'un tel aménagement à l'est révèle que l'*insula* ne s'étendait pas aussi loin dans cette direction. Dès le troisième état, les limites du quartier semblent fixées jusqu'à son abandon: il consiste en un îlot de forme trapézoïdale, peut-être subdivisé à l'est par un *ambitus* de 90 cm de large (L 79)¹⁴. Les données demeurent toutefois encore trop lacunaires pour corréler de manière précise les réfections et les rehaussements de la rue avec la succession des réaménagements à l'intérieur du quartier (cf. fig. 32 et 33).

Même si les carrefours n'ont pas été fouillés, on peut considérer que cette *insula* est insérée de manière régulière dans la trame urbaine. Il demeure difficile en revanche de connaître l'articulation de ce quartier avec l'un des bâtiments périphériques repérés plus à l'est, qui ne s'inscrit pas dans le réseau orthogonal et ne s'aligne pas non plus sur la

voie orientale. La datation de ce bâtiment, dont le plan a été établi au XIX^e siècle, n'est cependant pas fixée, même si les sondages réalisés en 2001 ont permis de préciser sa position.

2.2. Les traces ponctuelles d'une première occupation du quartier à l'époque de Tibère

Les interventions récentes de 1985-1986 et 1990 ont permis de reprendre les interprétations proposées par G. Th. Schwarz, et d'identifier deux états distincts antérieurs à l'époque flavienne¹⁵. La première occupation attestée dans les limites de l'*insula* 18 remonte au début du I^{er} siècle ap. J.-C. Aucun vestige antérieur à cette époque n'a été mis en évidence. L'abondant mobilier provenant des sondages réalisés en 1985-1986 et 1990 a permis de préciser la date de construction de ce premier état, dont on ignorait auparavant l'existence à cet endroit. Bien que de nombreux témoins augustéens aient été retrouvés, les éléments précoces demeurent rares, voire inexistants. La première occupation se situe donc entre la fin du règne d'Auguste et l'époque de Claude, soit à l'époque de Tibère¹⁶.

Cette première occupation est mal connue en raison des états successifs qui se sont substitués aux premières constructions et qui les ont parfois oblitérées. Par ailleurs, les sondages n'ont pas toujours atteint les niveaux de ces vestiges, conservés uniquement en profondeur. Le plan des structures du premier état demeure donc sommaire et très lacunaire. Quelques remarques générales peuvent toutefois être formulées.

L'orientation générale des vestiges respecte le système axial des *insulae*. L'observation de niveaux de voies datant vraisemblablement du début du I^{er} siècle ap. J.-C., au nord et à l'ouest de ce quartier, témoigne de l'intégration de l'*insula* 18 dès l'origine dans la trame urbaine régulière d'*Aventicum*¹⁷. Le mur de façade a toutefois été détruit lors de la construction du mur appartenant au premier état maçonné. Malgré le caractère ponctuel des découvertes, on peut avancer l'hypothèse d'un quartier d'habitation qui s'étendait en tout cas jusqu'au milieu de l'*insula*. Aucune structure contemporaine n'a été découverte plus à l'est, alors même que les sondages ont touché le terrain naturel.

Une architecture en terre et bois a été mise en œuvre pour la construction de ce premier état, comparable aux attestations contemporaines observées ailleurs à Avenches.

L'insuffisance des données pour cette première occupation rend difficile toute perception globale du quartier. Il s'agit peut-être, comme le propose J. Morel, de maisonscabanes semblables à celles retrouvées dans l'insula 12¹⁸.

¹² Nous tenons à remercier en particulier C. Morier-Genoud qui a bien voulu passer en revue le mobilier architectural.

¹³ Trois niveaux de voie figurant sur un relevé de 1961 ont été identifiés à l'ouest de l'insula, sans qu'il soit possible de les dater.

¹⁴ Aucun niveau de circulation n'y a été attesté, si bien que cet espace peut aussi bien remplir une autre fonction.

¹⁵ M. Fuchs s'est attaché à proposer une discrimination des vestiges mis au jour en 1961-1962 afin de les attribuer au premier ou au deuxième état d'occupation, en se fondant sur de courtes annotations ou sur l'aspect des structures représentées sur les relevés en plan. Ses conclusions ont été reprises ici.

¹⁶ Cf. supra Castella, p. 68-70.

¹⁷ Blanc 1991, p. 66-67 et 89.

¹⁸ Cf. *supra* Morel, p. 19-25.

Il nous manque toutefois des indications sur le parcellaire antique pour comprendre l'organisation de cet habitat.

La comparaison des trois niveaux de sols attestés montre cependant que cette partie de l'*insula* accusait un pendage du sud (Sl 31 à 440,90 m) vers le nord (Sl 13 à 439,80 m). On ne possède malheureusement pas de séquence stratigraphique complète susceptible de nous renseigner sur l'aménagement de la pente dans ce quartier.

Les vestiges du premier état (fig. 3)

Les vestiges conservés à l'est de l'insula se réduisent à des niveaux de sols partiellement conservés, en mortier de chaux ou en terre battue (439,80 m et 440,20 m d'alitude), et à des tronçons de murs dont seuls les solins ou les tranchées de récupération sont visibles: le mur M 34 en particulier, est renforcé au nord par une base quadrangulaire en molasse présentant le négatif d'une sablière. Des traces d'oxydation ont été observées sur cette base, témoignant peut-être de la présence de fiches en fer destinées à maintenir une paroi (fig. 4).

Le mur définit un espace allongé large de 1 m seulement (L 1), remplissant peut-être la fonction de couloir. La présence de blocs de molasse à son extrémité indique probablement un développement des constructions en direction de l'est. La construction du mur de façade septentrional des états maçonnés (M 24) empêche toutefois de connaître avec certitude la limite du bâtiment tibérien au nord.

Plus à l'ouest, cinq tronçons de murs ont été observés ponctuellement sur de courtes distances. Leur éloignement rend vaine toute proposition de plan. On observe néanmoins un local (L 2) délimité par les murs M 103 et M 104, mesurant au moins 14 m², dont on ne connaît pas le niveau de sol. Au sud-ouest de l'insula en revanche, un sol de terre battue (Sl 31 à 440,90 m) associé à deux foyers en dalles de terre cuite (Fy 61 et Fy 62) a été découvert. Aucun mur n'a été mis en évidence à cet endroit. L'état de conservation de ces structures révèle une utilisation prolongée, sans trace perceptible de travail lié à l'artisanat.

2.3. Extension de l'habitat à l'époque de Claude

La densité des vestiges attribuables au deuxième état fournit de meilleures indications sur l'aménagement de l'insula durant cette période, même si le plan demeure incomplet et sujet à de nombreuses hypothèses. On reconnaît toutefois un ensemble de structures au sud-ouest, pour la plupart mises au jour par G. Th. Schwarz en 1961, interprété comme une domus en raison de la présence d'une cour à péristyle. En 1985-1986, J. Morel a identifié plus à l'est deux bâtiments distincts dont le plan est sommairement connu (fig. 5).

L'étude du mobilier récolté lors des dernières interventions a fourni une datation de l'époque claudienne pour cet état. Les remblais de construction ont en effet livré de nombreux fragments de terre sigillée gauloise précoce¹⁹. Cette

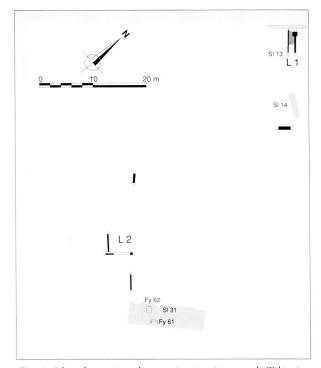


Fig. 3. Plan des vestiges du premier état (époque de Tibère).



Fig. 4. Bloc de molasse renforçant l'aménagement d'une sablière dont on distingue le négatif à son sommet (vue en direction du sud).

¹⁹ Cf. supra Castella, p. 70.

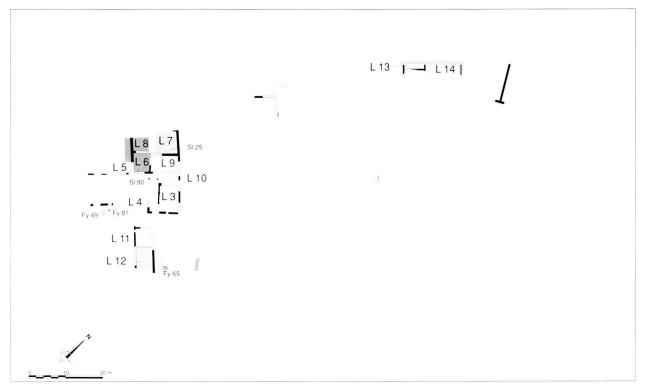


Fig. 5. Plan des vestiges du deuxième état (époque de Claude).

datation s'accorde avec l'étude stylistique de la peinture du « salon rouge » qui se rattache au III^e style pompéien, soit au règne de Claude (cf. fig. 7 et 15)²⁰. Ce réaménagement à l'intérieur de l'*insula* coïncide avec des transformations affectant d'autres quartiers de la ville.

Des techniques de construction mixtes, alliant l'usage de la maçonnerie pour les fondations et de matériaux légers pour les élévations, ont été mises en œuvre pour la construction de ces bâtiments. Tous les vestiges, excepté le bâtiment le plus à l'est, s'inscrivent dans la trame orthogonale de la ville, comme le souligne la présence de niveaux de voies au nord et à l'ouest.

Organisation des unités d'habitation

Depuis leur découverte en 1961, les vestiges de la partie occidentale ont été interprétés comme une seule *domus*, hypothèse renforcée par la présence de la *domus* de l'*insula* 12 au nord, à laquelle on l'a comparée²¹. Les dimensions de la cour L 3 délimitée par le péristyle sont toutefois fort modestes (35 m² au maximum) en comparaison des autres cours observées à Avenches: la cour de l'*insula* 12 mesure près de 125 m², celle de l'*insula* 10 Est 210 m² et la plus petite cour de l'*insula* 13 s'étend sur 175 m².

On peut donc reconstituer une unité de 25,1 m sur 30 m, soit 753 m², qu'il est possible de reproduire huit fois sur la surface de l'*insula*²³. Cette reconstitution qui ne tient pas compte de l'existence du portique occidental attesté durant le troisième état, fixe la limite orientale des constructions 70 cm au sud de M 17. En incluant le portique à l'intérieur de la parcelle, on obtient une distance est-ouest égale à 27,5 m, soit une surface de 825 m². Cette restitution repousse la limite orientale de l'*insula*, 6,5 m audelà de M 17 (fig. 6).

Bien que nos connaissances des vestiges du deuxième état soient insuffisantes pour étayer l'hypothèse d'une division régulière du quartier, les résultats offrent des pistes de recherche, susceptibles de relancer la réflexion sur l'organisation de l'habitat claudien dans cette *insula*, même si la

Une lecture du plan suivant les grands axes directeurs que forment les murs M 79 et M 90 autorise de nouvelles interprétations. Il est possible qu'ils délimitent non seulement des pièces, mais aussi des unités d'habitation distinctes, témoignage du parcellaire antique. Le mur M 90 divise en effet l'*insula* en deux parties égales, d'une largeur de 30 m, identique au nord et au sud, tandis que le mur M 79 d'orientation nord-sud est éloigné de 25,1 m du mur de portique longeant la voie à l'ouest²².

²⁰ Cf. Fuchs 1995, p. 85-87. W. Drack proposait la date de 50 ap. J.-C. (Drack 1980, p. 5).

²¹ Cf. Fuchs 1995, p. 78.

²² Cette restitution permet ainsi de reconsidérer la fonction des deux murs adossés M 78, attribué à l'état 3, et M 79: initialement contemporains, ils témoignaient peut-être de la séparation de deux parcelles. Cf. p. 174.

²³ Les mesures ont été prises depuis l'extérieur des murs.

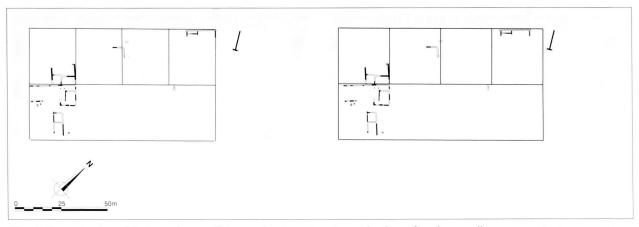


Fig. 6. Reconstitutions théoriques du parcellaire au deuxième état: à gauche, la surface des parcelles est reconstituée sans portique, alors qu'à droite, la parcelle inclut la restitution d'un portique à l'ouest.

comparaison avec les autres *insulae* d'*Aventicum* n'est actuellement pas concluante²⁴.

L'habitat de la partie occidentale

L'unité d'habitation nord

Dans la partie nord-ouest de l'*insula* délimitée par les murs M 90 et M 79, trois pièces peuvent être restituées (L 5, L 6 et L 9). Les deux premières, séparées par M 87, semblent être pourvues de sols en mortier (Sl 28 et Sl 80) à une altitude proche de 440,38 m²⁵. Le local L 9 à l'est,



Fig. 7. La peinture murale du «salon rouge» contre le mur en brique crue M 81 avant son prélèvement. On distingue au premier plan le sol en mortier Sl 25 (vue en direction du sud).

²⁴ L'insula 20 d'Avenches a en effet déjà fait l'objet de recherches liées aux divisions du parcellaire. Il s'avère que les tiers d'actus (1 actus = 120 pieds, soit environ 35,5 m) ont été utilisés pour délimiter des propriétés. Les mesures observées dans l'insula 18 ne se rapportent cependant pas à des fractions d'actus ou à des nombres de pieds caractéristiques. Cf. Blanc / Meylan 1997.

mesurant près de 30 m², n'a pas révélé la présence de sol, mais il présente contre son mur nord M 81 une peinture murale à fond noir prélevée et conservée au Musée romain d'Avenches²6. Le rythme de ses motifs suggère que le mur M 89 de l'état 1 a pu être réutilisé pour délimiter cette pièce du local L 6. La fonction précise de ces pièces n'a pas pu être déterminée sur la base de ces éléments.

Au nord de L 9 se trouve la pièce dite «salon rouge», dénommée ainsi en raison des peintures murales à fond rouge qui la décorent. Celles-ci ont été préservées contre le mur en adobe M 77, grâce aux épaisses couches de remblais de l'état postérieur (fig. 7 et 15)²⁷. Cette pièce, partiellement dégagée, occupe une superficie de 25 m² au minimum. Son sol de mortier (Sl 25) est conservé à une altitude de 440,50 m. Sa décoration picturale et ses dimensions laissent supposer qu'il s'agit d'une pièce d'apparat relativement modeste.

L'unité d'habitation sud

Au sud de M 90, une petite cour à péristyle a été mise en évidence. Elle est vraisemblablement fermée à l'est par le mur M 79, délimitée à l'ouest par un mur stylobate pourvu de trois blocs de molasse quadrangulaires espacés de 2 et 1,7 m (M 93) et au nord par un mur dégagé sur quelques centimètres (M 145). Deux tambours de colonne en molasse ont été découverts en réemploi à proximité, appartenant peut-être à l'origine à la colonnade du péristyle (fig. 8 et 9)²⁸.

²⁵ Seul Sl 80 est coté.

²⁶ Pour les études sur les peintures murales de l'insula 18 cf. Drack 1988, p. 18-24; Fuchs 1989, p. 27-31; Fuchs 1995.

²⁷ Actuellement exposées au Musée romain d'Avenches, elles ont déjà fait l'objet d'une publication par W. Drack en 1980, complétée en 1995 par M. Fuchs dans le cadre d'une étude plus détaillée. Nous renvoyons à ces études pour toutes les questions touchant au domaine pictural. Drack 1980, p. 3-6; Fuchs 1995.

²⁸ L'insula 12 a aussi livré des murs stylobates composés de dés et de colonnes en molasse. Cf. supra Morel, p. 26-29.



Fig. 8. Les deux colonnes appartenant peut-être au mur M 93, utilisées ici en réemploi, ont été dégagées sous l'area en dalles de terre cuite du local L 61 (vue en direction de l'ouest).

On ne possède pas d'indications précises sur son extension au sud. Deux hypothèses peuvent être envisagées: le mur M 93 se poursuit peut-être plus au sud, de sorte que la cour est fermée à cet endroit par M 95, à moins que l'on restitue un retour de mur au niveau de la base méridionale de M 93. La fouille n'a toutefois pas révélé la présence de ce mur stylobate méridional, peut-être oblitéré par la construction d'un mur postérieur (M 92) (fig. 9). La détermination de l'entre-axe des colonnes de M 93, égal à 2,6 m, ne permet pas de choisir parmi ces deux hypothèses, puisqu'il convient à chacune d'elle: dans le premier cas, il est possible de restituer 5 colonnes sur la longueur de M 93 et dans le second cas, chacun des trois murs de longueurs sensiblement égales supporte trois colonnes. La surface occupée par la cour correspond à 22,5 m² ou à 35 m², en fonction de l'hypothèse retenue (fig. 10).

L'organisation de la cour détermine aussi, par conséquent, le nombre des portiques qui la bordent. Au nord et à l'ouest deux portiques sont en tout cas clairement attestés (L 10 et L 4). Le premier, d'une largeur de 2,7 m, est fermé au nord par M 90 et le second est fermé à l'ouest par M 99, fixant ainsi sa largeur à 2,3 m environ. Il faut également relever qu'une peinture à panneaux rouges et noirs était appliquée contre le parement nord de M 95, pouvant aussi



Fig. 9. Le mur stylobate M 93 découvert sous l'avea du local L 61. On distingue à droite le parement d'un mur maçonné (M 92) postérieur au stylobate, appartenant sans doute au troisième état (vue en direction de l'ouest).

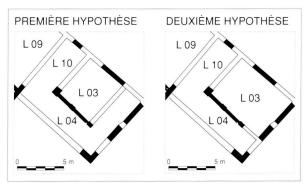


Fig. 10. Deux propositions de restitution de la cour à péristyle I 3

bien convenir à l'intérieur d'un portique qu'à celui d'une cour²⁹.

Cette petite cour se trouve ainsi cantonnée dans l'angle intérieur de la parcelle présumée où la fonction de jardin

²⁹ Le type de mortier utilisé pour l'application de la peinture murale «rouge et noir» apparaît davantage dans des contextes d'intérieurs, mais peut également se rencontrer dans une cour de petite dimension. En outre, la présence de végétaux, largement attestés sur des décors d'intérieurs, ne fournit pas d'indication suffisante pour écarter l'une de ces deux hypothèses.

(viridarium?) s'ajoute peut-être à celle de puits de lumière. Cette disposition de la cour est fréquente dans l'habitat, comme l'attestent de nombreux exemples de ce type à Pompéi. Au vu de cette disposition, il est fort probable que les entrées de ces deux maisons se situaient sur la façade occidentale de l'insula.

Plus au sud, deux pièces aux fonctions indéterminées ont été localisées, le local L 11, de 21 m² environ, ainsi que L 12, dont la superficie excède 29 m² et dans lequel un sol en terre battue a été repéré à une altitude de 441,90 m. Au nord de M 118, des recharges de sol en terre battue, dont le sommet est à 441,78 m, sont associées à deux foyers (Fy 65 et Fy 83). Le premier présente des traces de réfections, alors que le second a été abandonné lors d'une recharge du niveau du sol. Ils appartiennent peut-être au même local, qui pouvait remplir une fonction liée à l'artisanat ou à la cuisine.

Deux autres foyers (Fy 49 et Fy 81) ont encore été observés à proximité d'un tronçon de mur (M 111), vraisemblablement contemporains des autres vestiges³⁰.

Les bâtiments au nord-est de l'insula

Un bâtiment inscrit dans la trame des *insulae* a été repéré au nord-est. Deux pièces (L 13 et L 14) bordent la voie à cet endroit. La forme allongée du local L 13, large de 1,4 m environ, laisse supposer qu'il s'agit d'une cage d'escalier. L 14 n'a livré en revanche aucun indice susceptible de nous éclairer sur sa fonction.

Deux murs en briques crues, M 15 et M 16, sis au nordest de l'*insula* présentent une orientation oblique par rapport à la totalité des autres structures. Ils appartiennent peut-être à un bâtiment distinct qui ne s'inscrit pas dans le système orthogonal régulier des *insulae*, à moins qu'il ne s'agisse de murs appartenant à la façade orientée selon l'axe de la route qui mène au port. On ne possède pas d'informations sur les niveaux de circulation dans ce bâtiment, ni sur la fonction de ses pièces.

2.4. Réorganisation de l'*insula* dès l'époque flavienne (fig. 32)

A l'habitat d'époque claudienne succède un état d'occupation qui se démarque des vestiges antérieurs notamment par l'usage généralisé de la maçonnerie. Nous en possédons ainsi une connaissance relativement bonne en comparaison des vestiges antérieurs. Pourtant, la compréhension et l'interprétation de la partie occidentale de l'insula s'est révélée difficile, en raison des lacunes dans la documentation et du temps écoulé depuis les investigations archéologiques. Les dernières interventions ont apporté quelques éléments complémentaires permettant de vérifier la succession des constructions établie en 1961-1962. Elles ont montré que, d'une manière générale, ce troisième état correspond aux éléments «hachurés» et «croisés» du relevé dressé par

G. Th. Schwarz (fig. 11). Ceux-ci sont désaffectés par une phase «noire» postérieure, assimilée au quatrième état. Par ailleurs, on ne connaît pas l'organisation de la partie

Par ailleurs, on ne connaît pas l'organisation de la partie située au sud-est de l'*insula* à cette époque, car d'importantes transformations plus tardives ont partiellement oblitérés ces vestiges.

La datation

Comme pour les états antérieurs, la datation de celui-ci a été établie sur la base du mobilier découvert lors des fouilles de 1985-1986. Les couches de construction ont fourni de très rares fragments de Drag. 35/36 et de Drag. 37, marqueurs caractéristiques du dernier tiers du I^{er} siècle, ainsi que des productions locales de céramiques à revêtement argileux³¹. Aucune des structures mises au jour en 2000-2001 ne peut être clairement rattachée à cet état.

La datation des états maçonnés de la partie occidentale de l'*insula* est plus problématique, dans la mesure où l'intervention de 1990 n'a pas livré de marqueurs chronologiques déterminants³². Par ailleurs, aucun ensemble prélevé en 1961 ne peut être clairement rattaché aux couches de construction du troisième état.

Le complexe architectural, considéré comme des thermes, avait toutefois déjà fait l'objet d'une datation avant l'étude chronologique de la totalité du mobilier conservé. En 1962, G. Th. Schwarz proposait une date proche de celle du Cigognier pour «les bains», sur la base de la ressemblance de leur décor architectural, soit probablement à la fin de l'époque flavienne³³. Dans un communiqué paru dans l'ASSPA en 1963, il avançait une date à l'époque antonine pour la construction de ces « thermes », qui semblent correspondre à notre quatrième état. En 1964, il donne une précision dans une publication de la Croix Rouge, en mentionnant la date de 150-160 pour l'abandon du «salon rouge»³⁴. W. Drack, en parlant du « salon rouge », date la construction de l'état postérieur des «thermes» au début du II^e siècle, soit autour de 100 ap. J.-C., tandis que H. Bögli dans le guide archéologique d'Avenches, situe la construction des «thermes» de l'insula 18 à l'époque flavienne³⁵.

Même si ces dates reposent sur des bases qui nous échappent, on peut proposer que l'ensemble de l'*insula* a vraisemblablement été reconstruit en maçonnerie durant l'époque flavienne (état 3), sans qu'il soit possible de préciser la date. La dénomination des thermes, présente dans la littérature, ne concerne sans doute pas cet état.

Par la suite, la partie occidentale a subi des transformations importantes au cours du II^e siècle (état 4) qui sont

³¹ Cf. *supra* Castella, p. 70.

³² Cf. Morel 1990, p. 6.

³³ Cf. Schwarz 1962, p. 12.

³⁴ Cf Schwarz 1964b, p. 75. «Der neue Fussboden der B\u00e4der kam infolgedessen etwa 1,50 m h\u00f6her zu liegen. [...] Das muss etwa 150-160 n. Chr. geschehen sein. ».

³⁵ Cf. Drack 1980, p. 4; Drack 1988, p. 18; Bögli 1996, p. 6.

³⁰ L'absence de stratigraphie rend la datation de ces foyers difficile.

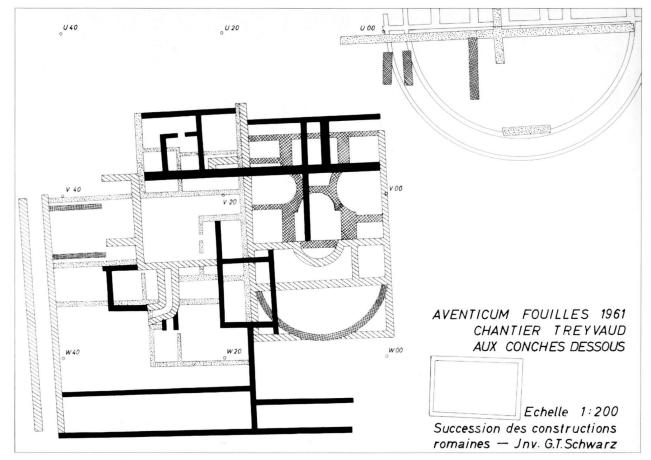


Fig. 11. Relevé de 1961 présentant la succession des états de construction observés lors de la fouille (reproduit au 1:450). Bien que la légende fasse défaut, il est possible de proposer une chronologie relative de ces états : état a) en pointillé, état b) en hachuré , état c) en croisé et état d) en noir.

assimilées à l'édification des thermes publics de l'*insula* 18 dans la littérature. Ces transformations sont peut-être contemporaines de la construction des ensembles thermaux à l'est. Les bâtiments au centre et au nord-est de l'*insula* semblent en revanche avoir subsisté.

Présentation générale de l'insula

Dès l'époque flavienne, les limites de cette *insula* sont relativement bien définies: sa superficie est supérieure à 7200 m², ce qui la classe parmi les plus grands îlots d'*Aventicum*. Elle est bordée à l'ouest par un portique donnant sur la rue, et par des alignements de pièces au nord. Des sondages ont révélé l'existence d'un mur délimitant l'*insula* au sud, sans qu'il soit possible de vérifier l'existence d'un portique devant celui-ci. Sa façade orientale, observée sur un court tronçon, semble constituée d'un mur orthogonal (M 184) bordant peut-être un *ambitus* ou une galerie de service³⁶. Cet îlot s'étendait même peut-être plus à l'est, jus-

Le plan peut être fractionné en trois parties qui semblent constituer des unités architecturales cohérentes:

- une partie à l'ouest caractérisée par un édifice pourvu de nombreux locaux à absides, dont la fonction demeure encore inconnue (thermale?)³⁸.
- au centre, des locaux indéterminés ouverts sur une grande cour à péristyle.
- à l'est, une seconde cour liée à des locaux à la fonction indéterminée.

Cette organisation de l'espace suscite au moins deux interprétations. Elle correspond peut-être à un seul ensemble architectural occupant toute la surface de l'*insula* après avoir remplacé le parcellaire des états précédents³⁹.

ée sur un après avo

qu'en bordure de la voie oblique datée de la fin du I^{er} s. (cf. fig. 32)³⁷.

³⁷ Cf. p. 191.

³⁸ Cette partie peut être également divisée en deux fractions au niveau du mur de façade occidental du bâtiment à absides. L'aménagement de l'espace sis à l'ouest de celui-ci est en effet encore largement méconnu.

³⁹ Le tracé du mur M 79 de l'état claudien, qui constitue peut-être une limite de parcelle, semble toutefois avoir été repris comme façade occidentale du bâtiment à absides.

³⁶ La fouille n'a pas permis d'établir avec certitude la datation de ce mur, alors que des structures découvertes plus à l'est, de l'autre côté d'un *ambitus* ou d'une galerie de service, appartiennent assurément à un état postérieur. Cf. p. 185.

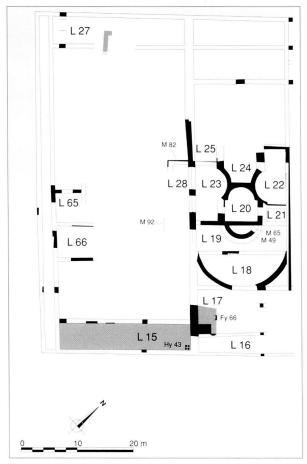


Fig. 12. Plan des vestiges de la partie occidentale au troisième état (période flavienne).

On relève en effet des liens architecturaux forts entre les parties occidentale et centrale qui obéissent toutes deux à une symétrie d'axe est-ouest. Les murs porteurs M 27/54 au nord et M 47/50 au sud, situés respectivement à 17,7 m et 18 m du centre de l'*insula*, assurent la connexion de ces parties. Ils remplissent une fonction importante dans l'organisation de l'espace en délimitant le bâtiment à absides et les portiques. Bien qu'il n'existe pas de relation aussi étroite avec la partie orientale, cette dernière peut s'intégrer aisément dans cette ordonnance.

L'insula peut également être divisée en deux unités distinctes, la première réunissant, comme on l'a vu, les parties occidentale et centrale, et la seconde la partie orientale. Les lacunes qui obscurcissent encore le plan ne permettent pas de trancher parmi ces deux lectures qui conditionnent partiellement la compréhension fonctionnelle de l'insula.

La partie occidentale (fig. 12)

Le bâtiment à absides

L'élément architectural le plus marquant de l'*insula* est un bâtiment pourvu d'un jeu d'absides intérieures. Le plan de cet édifice d'orientation nord-sud a été établi lors des fouilles de sauvetage de 1961-1962 et n'a pas été complété depuis. Il demeure lacunaire et les éléments connus soulèvent encore de nombreuses questions. La largeur importante des murs et la délimitation de pièces à l'intérieur d'un

espace rectangulaire bien défini invitent néanmoins à restituer un bâtiment fermé, plutôt qu'un espace ouvert⁴⁰. L'établissement du plan de ce bâtiment repose en partie sur le relevé dressé par G. Th. Schwarz présentant la succession des états (cf. fig. 11). Le reste de la documentation n'offre malheureusement pas assez de précisions pour reprendre le raisonnement qui a conduit à cette reconstruction.

On constate, de plus, qu'aucun niveau de sol associé à cet état n'a été observé à l'intérieur du bâtiment, et que tous les murs ont été arasés pour l'édification de l'état ultérieur ou récupérés plus récemment. L'arase de M 71, conservée à 441,44 m d'altitude, constitue cependant un niveau minimal de circulation pour l'état 3 (fig. 13). Il est même possible de restituer un niveau de circulation moyen proche du niveau de circulation observé pour l'état 4, vraisemblablement compris entre 442,15 et 442,40 m.

Le plan de cet édifice obéit à une symétrie ordonnée selon un axe nord-sud, qui souffre de quelques irrégularités. Il est délimité à l'ouest par M 78, qui était peut-être doublé par une reprise d'un mur plus ancien (M 79)⁴¹. La découverte de M 100 plus au sud, dont la largeur correspond à celle des deux murs réunis, le laisse penser. Les soubassements de M 100 ne présentent cependant aucune trace de doublage, si bien que sa connexion avec M 78/79 demeure encore obscure. Les autres façades du bâtiment sont formées par M 50 au sud, par M 56 à l'est et peut-être par M 54 au nord, soit un bâtiment rectangulaire de 37,4 m sur 17,6 m (environ 660 m²).

L'extrémité sud du bâtiment est délimitée par un hémicycle (M 67) de 15,80 m de diamètre, fermé par un mur (M 66) supportant peut-être une colonnade. Cet espace (L 18) était vraisemblablement ouvert au nord sur le local L 19 occupant toute la largeur du bâtiment. Sa surface est conditionnée par la présence de l'abside de L 20.

Le centre de l'édifice est constitué de petites pièces à abside formant un trèfle, pour reprendre le mot de



Fig. 13. Le mur M 69 récupéré (à gauche), sur lequel un bloc de molasse a été posé après son abandon. A droite, le mur M 64 (état 4) désaffectant les murs antérieures (vue en direction du nord).

⁴⁰ Cette conclusion est défendue par P. André qui restitue ici un bâtiment de forme allongée de type basilical, à l'intérieur duquel se développe un jeu de coupoles.

⁴¹ Cf. note 22, p. 169.

G. Th. Schwarz⁴². Ces absides, qui présentent la particularité d'être adossées, s'articulent autour de M 63, situé au milieu de l'insula, à équidistance de ses façades nord et sud. Ce mur sépare deux pièces, L 24 au nord et L 20 au sud. Cette dernière, mesurant au maximum 8,3 m sur 5,8 m, est dotée de deux absides en regard de diamètre identique. L'abside sud est peut-être fermée par le mur M 62 dans une phase de construction ultérieure, à moins que M 62 soit contemporain des absides et ne constitue qu'un mur séparant la pièce en deux au niveau des fondations, comme on peut l'observer dans certains hypocaustes dotés d'une schola labri située à l'intérieur d'une abside non chauffée. L'abside M 65 a visiblement été doublée d'un mur extérieur (M 49) qui ne figure sur aucun relevé (fig. 14). Bien que sa fonction demeure encore obscure, il est possible que M 49 remplisse la fonction de mur porteur doublé d'une banquette (M 65). Cette interprétation ne rend toutefois pas compte de la chronologie relative des constructions qui montre que la «banquette» est construite avant le «mur porteur». En face de L 20, une pièce partiellement connue lui répond (L 24). Elle présente toutefois la particularité de ne pas avoir d'abside mais des murs délimitant une sorte de niche concave, correspondant à la courbure des absides des locaux L 22 et L 23. Ces derniers, vraisemblablement identiques, semblent obéir à une symétrie centrale. Cette interprétation permet de restituer deux petites pièces, L 21 et L 25, de part et d'autre des locaux à absides, ce qui complète la symétrie générale⁴³.

On ne connaît pas le développement du bâtiment plus au nord, mais les jeux de symétrie déjà observés incitent à restituer une abside ou une niche concave en guise de fermeture à L 24, de sorte qu'il réponde au local L 20. L'extrémité nord du bâtiment était peut-être aussi dotée d'un hémicycle, réplique de celui qui se trouve dans la pièce L 18, d'autant que les murs M 50 et M 54 sont équidistants de M 63 (cf. fig. 32).

Trois locaux occupent en revanche l'espace au sud du bâtiment à absides. Le mieux connu est doté d'un sol en terrazzo (Sl 38) conservé à une altitude de 442,50 m. Un massif de maçonnerie (M 151) de 1,7 m sur 2,2 m, découvert dans l'angle sud-ouest du local, remplissait peut-être la fonction de contrefort ou de soubassement d'une installation aujourd'hui détruite. A proximité, un foyer (Fy 66) en dallage de tegulae avec un soubassement et des parois en molasse a été découvert en bordure de sondage. On peut l'interpréter comme un praefurnium et son cendrier, en supposant la présence d'une pièce chauffée plus à l'est⁴⁴. Ces éléments mis en relation avec la proximité de l'hypocauste Hy 43 permettent de penser qu'il s'agit d'un local de service. Une pièce allongée (L 16) peut être restituée au sud de L 17 en prolongeant les tronçons de murs connus. Il

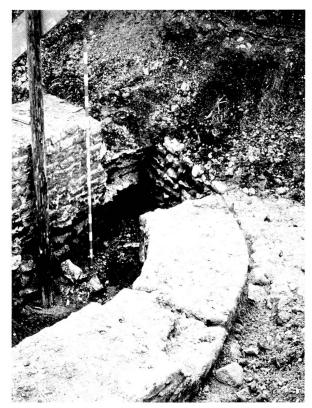


Fig. 14. Au premier plan le mur absidal M 65. On distingue au centre de la photographie les fondations en tranchée étroite d'un second mur absidal (M 49) probablement appuyé contre le parement extérieur de M 65. A gauche, le mur M 62 s'appuie postérieurement contre M 65 (vue en direction du nord-est).

s'agit peut-être d'un couloir ou d'une cage d'escalier situé en bordure de l'*insula*, ou d'un espace divisé en petits locaux remplissant une fonction économique.

Les aménagements à l'ouest du bâtiment à absides

L'étude des données disponibles pour cette zone a justifié une remise en question des interprétations avancées en 1961, figurant sur le relevé D 58 (cf. fig. 11). De nombreux problèmes se sont toutefois présentés, rendant difficile la proposition de nouvelles interprétations. Ces maigres informations ne permettent pas de comprendre l'organisation de cette zone, mais elles apportent quelques pistes encore impossibles à vérifier. L'absence de vestige appartenant au troisième état ne signifie pourtant pas que cette zone était dépourvue de construction ou aménagée en cour. Ces lacunes s'expliquent en partie par la présence de pièces chauffées construites au quatrième état, qui ont pu oblitérer l'état précédent. De plus, les niveaux d'area de ces pièces n'ont pas été systématiquement détruits afin de connaître les aménagements antérieurs.

Cette relecture de la documentation ancienne a permis de mettre en évidence le mur M 82, qui s'insère dans une chronologie relative claire (fig. 15). Il présente la particularité de former un angle vers le sud, délimitant un espace (L 28) contre la façade occidentale du bâtiment à absides.

⁴² Schwarz 1962, p. 12.

⁴³ Il faut toutefois noter que le relevé D 58 présente une configuration irrégulière par l'ajout d'un mur (M 74) non attesté en face de M 58 de manière à restituer un semblant de symétrie axiale.

⁴⁴ Cf. Morel 1990, p. 6.



Fig. 15. On observe au deuxième plan le mur M 81 partiellement dégagé contre lequel était appliquée la peinture du «salon rouge». Derrière, on aperçoit l'angle du mur M 82 appartenant au troisième état. Ce dernier est coupé par la tranchée de récupération de M 68 (état 4. Vue en direction du sud).

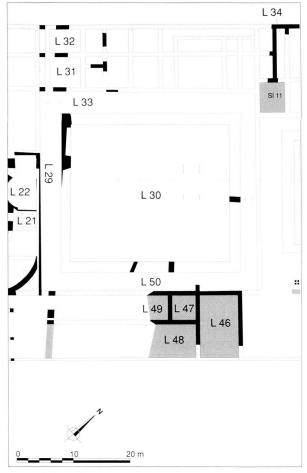


Fig. 16. Plan des vestiges de la partie centrale du troisième état (époque flavienne).

La tentation est grande de relier ce mur à M 92, dont la position exacte n'est pas connue. Ce dernier ne figure en effet que sur des photos prises après le démantèlement partiel de l'*area* de L 61 qui le recouvrait (cf. fig. 9).

Un portique (L 26) d'une largeur de 1,85 m a été reconstitué le long de la façade occidentale de l'*insula* sur la base de sondages qui ont livré deux tronçons de murs parallèles (M 115 et M 116), sans trace de niveau de sol. L'élévation des murs n'est plus conservée, si bien qu'il n'a pas été possible d'attester la présence d'une colonnade. Deux pièces de petites dimensions, L 65 et L 66, pouvant remplir une fonction économique, étaient sans doute accessibles depuis le portique.

Au sud, un espace mesurant au maximum 23,3 m sur 4,6 m (L 15), doté d'un hypocauste (Hy 43), a été mis en évidence une première fois en 1961, puis redécouvert en 1990. L'area est conservée à une altitude de 442,05 m, et quelques carreaux de pilettes ont été retrouvés en place. La suspensura et les tubuli sont en revanche détruits, mais une plaque d'enduit mural en mortier de tuileau a été observée contre le mur M 119 jusqu'à une altitude de 442,61 m. On peut ainsi restituer un niveau de marche proche de 442,75 m, en tenant compte de l'épaisseur de la suspensura. On n'a pas retrouvé le praefurnium qui alimentait cet espace. Malgré ses dimensions particulièrement importantes, il s'agit peut-être d'un couloir, comme l'avait déjà interprété G. Th. Schwarz en 1961, le qualifiant de «grand couloir hypocausté», ou d'un espace divisé en plusieurs pièces chauffées⁴⁵.

La partie centrale (fig. 16)

La partie qui occupe le centre de l'insula présente des vestiges mieux documentés et ainsi plus faciles à interpréter malgré la petite surface fouillée. On n'observe par ailleurs qu'un seul état maçonné, perdurant probablement lors des transformations de l'état 4 qui ont affecté les parties occidentale et orientale.

La cour à péristyle L 30 et ses portiques

Parmi les vestiges mis en évidence, l'élément le plus marquant est sans conteste la grande cour à péristyle (L 30) qui occupe près des deux tiers de la largeur de l'*insula*⁴⁶. Elle est délimitée par quatre murs d'une largeur comprise entre 1,7 et 2 m, qui n'ont pu être observés que sur un petit tronçon situé à l'angle nord-ouest (fig. 17). Ailleurs, le périmètre de la cour a été reconstitué lors des fouilles de sauvetage de 1986, à partir des larges tranchées de 1,9 m provoquées par la récupération des murs sur les côtés septentrional et oriental. L'espace ainsi délimité mesure 690 m², soit 24,5 m sur 28,2 m environ. Un niveau de sol ou de travail à base de mortier a été repéré ponctuellement (Sl 9) à 441,70 m d'altitude. On observe également la présence d'une tranchée large de 2,8 m à l'est de la cour, sur un tronçon de 6,3 m, remplie par une poche contenant des blocs de calcaire et

⁴⁵ Le mur M 118 mis au jour en 1990 a été attribué au deuxième état, mais on ne peut exclure sa réutilisation comme mur de cloisonnement durant le troisième état.

⁴⁶ La reconstitution de cette cour est fondée sur un faisceau d'éléments convergents, observés sur le terrain, permettant d'étayer cette hypothèse. En l'absence d'éléments contradictoires, nous nous tenons à cette hypothèse jusqu'à ce qu'elle puisse être confirmée.

des morceaux de terre cuite et de mortier. Les investigations n'ont pas permis de déterminer s'il s'agissait d'une tranchée de récupération d'une structure, de la trace d'une intervention antérieure à 1986 ou d'un ancien drainage.

Cette cour est bordée par trois portiques, L 33 au nord, L 29 à l'ouest et L 50 au sud. Aucun niveau de sol n'a été observé à l'intérieur de ceux-ci. Le portique L 33, d'une largeur de 3,9 m, est fermé au nord par M 27. Deux éléments difficilement identifiables aujourd'hui (Ft 63 et Ft 64) ont été repérés plus à l'ouest. Le portique L 29, large de 3,75 m, dans lequel aucun aménagement particulier n'a été mis en évidence, est fermé à l'ouest par le mur M 56 qui forme aussi la façade orientale du bâtiment à absides, si bien qu'il remplit une fonction importante à la limite des parties occidentale et centrale. Le portique méridional L 50, large de 3,35 m, est délimité par le mur M 41. Il semble cloisonné par un mur de refend M 150, observé sous la forme d'une tranchée de récupération, appartenant peut-être à une phase de transformation postérieure. Les différentes interventions n'ont pas permis d'attester la présence d'un quatrième portique sur le côté est de la cour, en raison de la faible profondeur des sondages.

Le grand hémicycle M 143

Il convient de rappeler ici l'observation, faite en 1888, d'un grand mur «en fer à cheval» (M 143), d'un diamètre interne supérieur à 26 m, reporté sur les anciens plans généraux (cf. fig. 1). Les interventions récentes n'ont pas permis de confirmer l'existence d'un mur aussi spectaculaire, attesté par un témoignage *a priori* digne de foi. On ne peut donc écarter l'hypothèse d'une grosse erreur de calage, provoquée par une mauvaise attribution de parcelle lors du report des vestiges sur le plan de 1888. Si c'est le cas, la tentation est grande d'assimiler ce mur à l'hémicycle méridional (M 67) du bâtiment à absides découvert en 1961 (cf. fig. 12).

Les pièces septentrionales et méridionales

Au nord, entre le mur de façade et le mur de portique se développent peut-être deux rangées de pièces séparées par le mur M 7/25, reconstituées entre les tronçons attestés (L 31 et L 32). Ces maigres éléments ne permettent pas de déterminer avec précision le plan des pièces, mais donnent une idée de l'agencement de cette zone. Des murs décou-



Fig. 17. Le chaînage des fondations des murs (M 28 et M 29) du péristyle L 30 (vue en direction de l'est).

verts au XIX^e siècle peuvent toutefois aider à compléter ce plan, en les recalant par rapport aux tracés des murs bien attestés. Il demeure toutefois nécessaire de vérifier leur existence lors de futures interventions (cf. fig. 1).

Au sud du portique L 50, quatre pièces (L 46, 47, 48 et 49) ont été identifiées, entre les murs M 41 et le prolongement de M 178. Les murs qui les délimitent ont été récupérés mais ont laissé leur empreinte en négatif. On ne connaît que la superficie de L 47, soit 18 m², mais on peut également estimer celle de L 46 à 75 m². Les sols en mortier de ces salles ont été conservés à des altitudes comprises entre 442,50 et 442,60 m. Les murs M 41 et M 45 se poursuivent plus à l'ouest, coïncidant avec le tracé des tranchées de récupération de M 47 et M 48. Une troisième tranchée plus large a également été observée entre eux (M 85). A défaut d'une récupération de mur, la largeur indique qu'il s'agit peut-être d'une récupération de canalisation.

La mosaïque de Prosthasius

En 1689, une mosaïque portant l'inscription *Prosthasius fecit* (« Prosthasius a fait ») a été découverte aux *Conches-Dessous*, vraisemblablement dans l'*insula* 18. Bien que son inscription lui apparaisse suspecte, M. Wild relate sa découverte dans son *Apologie pour la vieille cité d'Avenché*^{A7}. Elle représente la tête d'un homme, d'abord interprétée comme celle d'un pan ou d'un satyre, puis assimilée à celle d'Océan à cause de la présence de dauphins dans les angles. La signification du texte incite à penser que Prosthasius est le nom du mosaïste. Cette mosaïque a été datée du III^e siècle ap. J.-C. sur des critères stylistiques, alors qu'elle était déjà perdue. Cette datation hasardeuse autorise son intégration dans la description du troisième état.

Ses dimensions, 7,47 m sur 7,47 m (23 pieds royaux), nous donnent probablement la taille de la pièce qui la contenait. Il n'est pas possible de la positionner avec précision à l'intérieur de l'*insula*, mais sa situation sur les anciens plans généraux laisse supposer qu'elle se trouvait au sud-est du bâtiment à absides, non loin de la voie méridionale (cf. fig. 11). Elle ne s'intègre toutefois pas dans le prolongement du local L 48, entre les murs M 45/M 48 et la façade méridionale de l'*insula*, dont la largeur est de 5,9 m. A moins que le plan soit irrégulier, cette mosaïque se trouvait probablement ailleurs⁴⁸. On constate par exemple qu'au sud du bâtiment à absides, les murs M 50 et M 52 sont espacés de 7,6 m environ, ce qui laisse un espace suffisant pour y intégrer la mosaïque.

La partie orientale (fig. 18)

L'organisation de l'*insula* à l'est est partiellement connue, grâce aux fouilles de 1985-1986 et de 2000-2001 notamment. Une cour encore mal délimitée semble occuper le centre de cet espace. Elle est peut-être flanquée de portiques (L 78) distribuant au nord-est des locaux dont on ne

⁴⁷ Pour les commentaires, cf. Wild 1710, p. 178-180; von Gonzenbach 1961, p. 40; Rebetez 1997, p. 50.

⁴⁸ On relève en effet la présence d'un lambeau de sol (Sl 71) non décrit sur le tronçon hypothétique entre M 45 et M 48.



Fig. 18. Plan des vestiges de la partie orientale du troisième état (époque flavienne).

connaît pas la fonction. Au sud-est, les locaux à fonction thermale qui ont été mis au jour n'appartiennent vraisemblablement pas à cet état de construction⁴⁹.

La cour L 79

Les fondations d'un puissant mur large de 1,3 m ont été découvertes sur un tronçon de 10 m. L'importance de la maçonnerie rappelle le mur stylobate M 28 délimitant la cour L 30, ce qui conduit à envisager le développement, à l'ouest, d'une seconde cour à péristyle (L 79) permettant sans doute d'accéder aux pièces orientales par l'intermédiaire d'un portique (L 78) large de 3,3 m. Une tranchée de récupération observée 9 m plus à l'ouest (Tr 98) constitue peut-être le tracé du mur occidental de cette cour, qui semble obéir au même axe de symétrie que le péristyle L 30. Aucun niveau de circulation n'a été mis en évidence à proximité de ces vestiges⁵⁰.

Les locaux septentrionaux

Le portique L 78 ouvre à l'est sur une grande pièce (L 69) de 11,5 m sur 8 m (92 m 2) occupant une position axiale au

centre de l'insula. Elle dispose d'un sol en mortier (Sl 8/Sl 78) conservé à une altitude de 441,05 m et de peintures murales. Ses dimensions et sa situation privilégiée laissent supposer qu'il s'agit d'une pièce importante, telle qu'une salle de réception. Deux rangées de locaux plus petits, d'une largeur de 5,3 m et 5,6 m, se développent de part et d'autre de celle-ci. Un couloir (L 40) ferme ces deux alignements au nord. Les niveaux de circulation des sols en terrazzo conservés sont compris entre 440,50 m et 441,15 m.

Au nord-est, une pièce occupant une surface minimale de 88 m² constitue l'articulation qui relie cette aile, d'orientation nord-sud, avec une rangée de pièces situées sur la façade septentrionale de l'*insula*. D'une largeur de 8,5 m, elles ont révélé la présence de sols en mortier entre 440,75 m et 440,85 m d'altitude (soit environ 2 m plus bas que les niveaux de circulation au sud-ouest de l'*insula*).

Aucun aménagement particulier n'a été relevé dans ces locaux. On observe en revanche à l'extérieur de L 38, appuyée contre la façade, une maçonnerie quadrangulaire (Ft 70) de 3,4 m sur 1 m, constituant peut-être les fondations d'une fontaine aménagée contre la façade ou celles d'un perron.

L'étroitesse des locaux L 34, L 37, L 4 et L 68 suggère qu'il s'agit de couloirs permettant peut-être de pénétrer à l'intérieur de l'*insula* depuis la rue, ou de cages d'escalier. Les autres pièces n'ont livré aucune donnée susceptible de déterminer s'il s'agit de pièces d'habitat, de locaux commerciaux ou de bureaux.

Les circulations

L'état de conservation des vestiges rend hypothétique la restitution des circulations à l'intérieur des bâtiments, car aucun seuil n'a été conservé. L'organisation des pièces permet toutefois de proposer des hypothèses. Comme l'organisation générale des parties de l'insula est encore mal définie, nous nous bornons à proposer des cheminements à l'intérieur des parties occidentale et centrale réunies, sans aborder la partie orientale dont l'appartenance à l'ensemble n'est pas confirmée. Cette dernière est en outre insuffisamment connue pour justifier une restitution des circulations.

L'axe de symétrie est-ouest constitue probablement une ligne directrice dictant une progression générale à travers l'*insula*, comme tend à le confirmer la présence de plusieurs couloirs orientés de cette manière (cf. fig. 32).

En admettant la présence de l'entrée principale sur le côté ouest, on accède probablement au centre de l'insula par les couloirs situées le long des façades sud (L 16) et nord (L 27). Le bâtiment à absides, qui ferme à l'est la partie occidentale, était sans doute aussi accessible depuis la grande cour L 30, comme le suggère la présence de la pièce absidée L 22 située sur l'axe central de la cour. L'agencement particulier des pièces à l'intérieur de ce bâtiment permet notamment de restituer un itinéraire autour des locaux L 20 et L 24 qui occupent une position centrale. La symétrie inversée des locaux L 22 et 23 évoque en effet cette possibilité. D'autres itinéraires demeurent naturellement possibles: malgré la présence de l'abside, il n'est pas exclu de restituer un passage entre les locaux L 20 et L 24 à travers

⁴⁹ Cf. p. 183-184.

⁵⁰ Cf. Pantet/Chevalley/Morel 2001.

le mur M 63. La cour à péristyle L 30 dessert sans doute les pièces situées au nord et au sud.

Les niveaux de circulation présentent d'importantes différences sur l'ensemble de l'*insula*. On observe en effet un pendage du sud-ouest en direction du nord-est. On peut restituer un niveau compris entre 442,50 et 442,70 m dans la partie occidentale de la façade sud (L 15 et 46 par exemple). Au nord-ouest, à proximité du local L 27, un niveau de sol a été mis en évidence à 441,45 m d'altitude. Les niveaux de circulation observés à l'intérieur de la grande cour à péristyle se situent autour de 441,70 m d'altitude. Plus à l'est, un niveau de sol antérieur aux pièces chauffées (Sl 93), appartenant peut-être à cet état, a été observé à 440,50 m, tandis que les pièces situées dans l'angle nord-est du quartier ont livré des niveaux de circulation à 440,70 m d'altitude.

Même si les données sont insuffisantes pour attester la présence de ruptures de pente, la différence de niveaux de près d'un mètre observée entre les parties centrale et occidentale traduit peut-être l'aménagement d'une terrasse.

2.5. Réaménagement du quartier au IIe siècle (fig. 32)

De profondes transformations ont affecté la partie occidentale de l'*insula*, où l'on constate une réutilisation des murs marquant les grands axes, à l'intérieur desquels de nouvelles pièces ont été agencées: les nombreuses absides ont ainsi été supprimées, alors que le bâtiment lui-même paraît avoir été maintenu dans ses dimensions originelles. L'espace compris entre l'ancien bâtiment à absides et la limite occidentale de l'*insula* est réaménagé par la construction de trois pièces à hypocauste. L'une d'elles (L 62) a peut-être été bâtie après les principales transformations de l'état 4, ou a du moins subi des réfections.

La partie orientale de l'*insula* a également été réaménagée par la construction de deux ensembles de pièces à fonction thermale: le premier a été mis en évidence au sud-est de l'îlot. Le second est compris dans une zone de forme vraisemblablement triangulaire qui se développe à l'est, séparée de l'*insula* par un *ambitus* ou un couloir de service. Il est délimité à l'est par la voie qui mène au port. La relation de cette extension avec l'*insula* proprement dite demeure encore peu claire, mais elles pourraient avoir fonctionné ensemble. Leur surface restituée est vraisemblablement supérieure à 8100 m² (cf. fig. 32).

La datation

Le mobilier découvert pendant les fouilles de 1961-1962 fournit quelques indications permettant de dater les constructions du quatrième état, à partir de la seconde moitié du II^e siècle Toutefois, le contexte dans lequel ce mobilier a été recueilli demeure souvent imprécis et invite à la prudence. Deux ensembles situés dans les couches de remblai des locaux L 20 et L 73 ont fourni en particulier un *terminus post quem* de la seconde moitié du II^e siècle par la présence d'un gobelet à revêtement argileux et d'un fragment de Drag. 38 de la Gaule de l'est. L'insertion stratigraphique de ces ensembles est cependant assez imprécise. Les couches situées sous le *praefurnium* Pr 45 qui alimente l'hy-

pocauste du local L 60 ont livré également un ensemble contenant un marqueur de la seconde moitié du IIe siècle (terrine à revêtement argileux, AV 137). D'autres ensembles ont livré des marqueurs fournissant des *termini post quem* du début du IIe siècle, notamment un bol à marli à revêtement argileux (AV 205) sous l'area de l'hypocauste de L 61 et des fragments de sigillée de Gaule de l'est, visiblement dans des couches de construction situées à proximité de L 62. Ce *terminus* pourrait confirmer la date de 150-160 ap. J.-C. avancée par G. Th. Schwarz pour les couches de remblai scellant le «salon rouge», ou celle d'époque antonine (IIe siècle) pour la construction de l'ensemble thermal⁵¹.

La datation des ensembles orientaux est en revanche plus aisée. Lorsque les niveaux de construction de cet état ont été atteints (L 81, L 84, M 178, M 185), ils ont fourni des marqueurs caractéristiques de la fin du II^e s. – début III^e, tels qu'un fragment de Lamboglia 2/37.

L'insuffisance des données ne permet pas de déterminer si la réorganisation de ces différentes parties de l'insula relève d'un même chantier, d'autant que leur chronologie relative demeure inconnue.

L'ancien bâtiment à absides

Les murs qui délimitaient l'ancien bâtiment à absides, M 50, M 56, M 78/100 et peut-être M 54, ont visiblement

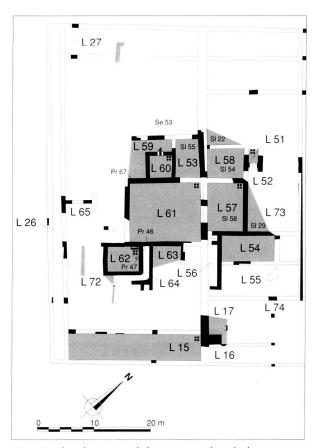


Fig. 19. Plan des vestiges de la partie occidentale du quatrième état (époque antonine).

⁵¹ Cf. p. 172.

été conservés. Seul l'aménagement intérieur a été modifié: le jeu d'absides a été remplacé par des pièces quadrangulaires (fig. 19).

La petite pièce chauffée L 51 et son local de service L 52

Au nord du bâtiment, une pièce chauffée par hypocauste (Hy 39) a été repérée, large de 1,65 m. Sa longueur est inconnue, mais il est possible que M 72 se prolonge à l'est, délimitant ainsi une petite pièce de 4 m². L'area est conservée à une altitude restituée proche de 441,75 m, mais la suspensura est détruite. Les dimensions réduites et la largeur des murs de cette pièce laissent présumer qu'elle était certainement très chaude. Il s'agit donc peut-être d'une étuve, comme on en rencontre dans les ensembles thermaux, ou d'un espace faisant office de chambre chaude tempérant les pièces alentours par rayonnement.

Le local L 52 abrite le *praefurnium* Pr 44 qui chauffe l'hypocauste Hy 39. Bien que ses dimensions ne soient pas connues, on peut relever que le plan D 58 reconstitue une toute petite pièce en prolongeant les murs M 57 et M 68 (fig. 20). Le niveau de circulation se situe vraisemblablement à une altitude proche de celle de l'*area* de Hy 39 (441,75 m). Les piédroits en molasse du canal de chauffe sont bien conservés jusqu'à 442,27 m d'altitude, alors qu'il ne subsiste plus de trace de leur couverture. Ils sont légèrement plus longs que la largeur du mur dans lequel ils sont aménagés. La sole, dont on ne connaît pas la nature, est située à 441,80 m d'altitude.



Fig. 20. Les vestiges de l'hypocauste et du praefurnium de l'étuve L 51 délimité à l'est par M 57. On distingue au deuxième plan un mur (M 137) de l'état 3 (vue en direction de l'est).

Les pièces de fonction indéterminée

Ce bâtiment se divise en pièces aux dimensions variées, à l'intérieur desquelles quatre niveaux de sol ont été mis en évidence. Les locaux L 73 et L 57 ont livré en particulier des sols en mortier de tuileau (Sl 29 et Sl 58) à des altitudes respectives proches de 442,15 m et 441,80 m, estimées d'après les cotes d'arase des murs. L'altitude de SI 58, semblable au niveau de l'area de L 61, indique qu'il s'agit peutêtre également d'une area d'hypocauste⁵². En suivant cette hypothèse, il est possible d'interpréter le local allongé L 56 comme un local de service en relation avec ce dernier, M 146 constituant ainsi le soubassement d'un éventuel dispositif de chauffage. Notons également la présence d'un niveau de dalles de terre cuite (Sl 54) dans le local L 58. Les traces de dalles recouvrant Sl 54, semblables à celles que l'on trouve sur certaines areae, indiquent peut-être également la présence d'un hypocauste à l'intérieur de L 58. L'altitude des autres sols n'est pas connue.

Les locaux à l'ouest de M 100

La pièce L 53

Une pièce de 26,9 m² (L 53) bordant M 100 à l'ouest a été aménagée sur le mur M 82 et les vestiges du «salon rouge». Des lambeaux de sol (Sl 55) ont été découverts dans cette pièce, à une altitude restituée proche de 442,45 m. Aucun élément ne permet de déterminer sa fonction, mais son niveau de circulation laisse penser que cette pièce n'était pas chauffée (cf. fig. 19).

Le local de service L 59

Le local L 59 se poursuivait probablement en «L» à l'ouest de M 60. Cette disposition évoque les galeries de service en périphérie des ensembles thermaux. On ne connaît toutefois pas sa limite occidentale, qui se confondait peut-être avec le prolongement de M 98. On accédait à ce local depuis le nord, où un seuil a été mis en évidence (Se 53) : d'une largeur de 2 m, il est constitué d'un bloc de molasse dont le sommet est situé à 441,46 m d'altitude. On ne connaît pas la nature de l'espace sis de l'autre côté du seuil, mais il est possible d'imaginer là une cour de service utile au bon fonctionnement des dispositifs de chauffage.

Le praefurnium Pr 45 qui alimente Hy 40 est relativement bien conservé, même si la couverture du canal de chauffe en molasse est détruite. Il s'intègre dans l'épaisseur du mur M 84. Le cendrier devant la bouche du canal est composé de carreaux de terre cuite dont le sommet se trouve à 441,85 m d'altitude. Une ouverture aménagée à côté de M 98 dans le mur M 88, ici recouvert par des tegulae au niveau de l'area (441,55 m), constitue peut-être la sole d'un conduit permettant de chauffer l'hypocauste Hy 41 (L 61) depuis le local de service L 59 (Pr 67). Les niveaux de circulation de ce local n'ont pas été relevés mais ils devaient se situer entre 441,45 m et 441,85 m d'altitude,

⁵² Le profil D 51 indique en effet deux niveaux de sols en mortier de tuileau (Sl 29 et Sl 58) qui semblent postérieurs à l'état 3. Leur facture légère ne permet guère de penser qu'il s'agit de fonds de bassins. Sl 29 se trouve 30 à 40 cm plus haut que Sl 58, ce qui n'assure pas une fonction d'*area* d'hypocauste.



Fig. 21. L'avea en dalles de terres cuite du grand local chauffé L 61. Quelques carreaux de pilettes subsistent encore en place (vue en direction du sud-ouest).

en fonction des différentes recharges utilisées pour l'assainissement du sol.

La pièce chauffée L 60

Au sud-est du local de service L 59, se trouve L 60, une pièce de petites dimensions (15,8 m²) équipée d'un hypocauste (Hy 40). Il n'en subsiste que l'*area*, vraisemblablement à 441,78 m d'altitude, et plusieurs carreaux de pilettes en place. Cette pièce devait être très chaude comme le suggère son chauffage direct et ses petites dimensions. Ces considérations ont sans doute amené G. Th. Schwarz à l'interpréter comme un petit *caldarium*⁵³.

La grande salle chauffée L 61

Cette pièce, dont la construction avait d'abord été attribuée au troisième état, semble en réalité postérieure. Une photographie révèle l'existence d'un mur maçonné (M 92) d'orientation nord-sud sous l'*area* de cette pièce (fig. 21). Il appartient vraisemblablement au troisième état, comme le montre sa construction maçonnée⁵⁴. Cette interprétation

n'est toutefois pas assurée: seule une nouvelle vérification par la fouille permettrait d'obtenir une réponse définitive⁵⁵.

La construction de trois autres salles chauffées sur les vestiges de l'état 3 favorise encore cette interprétation du plan. Du point de vue de la cohérence architecturale, bien qu'il s'agisse d'un argument à lui seul discutable, on peut encore ajouter que le local L 61 ne reprend aucune des lignes directrices observées dans le bâtiment à absides, contre lequel il s'appuie de manière excentrée⁵⁶.

Cette vaste salle occupe l'espace au sud de L 53 et L 60. Elle mesure près de 128 m², ce qui en fait la plus grande pièce connue de la partie occidentale. Elle est équipée d'un hypocauste (Hy 41) conservé au niveau de l'area à 441,75 m d'altitude en moyenne. Le réseau de pilettes se distingue par son orientation oblique par rapport aux murs de la pièce. Cette particularité est difficile à expliquer d'autant que les praefurnia qui alimentent l'hypocauste ne sont pas disposés obliquement. Des vestiges probables de la suspensura à 442,33 m d'altitude ont été observés, la différence de niveau de 60 cm environ avec l'area suggérant qu'elle peut être partiellement en place, quoique affaissé.

Cette pièce, chauffée depuis le nord (Pr 67) et le sud (Pr 46), a été interprétée comme un *tepidarium* par

⁵³ Cf. Schwarz 1963, p. 76.

⁵⁴A titre de comparaison, le mur M 81 du «salon rouge» est conservé grossièrement à la même altitude et présente une élévation en briques crues.

⁵⁵ Il convient de rappeler que la datation du mobilier céramique provenant de neufs ensembles clairement antérieurs à l'*area* de L 61 a fourni un *terminus post quem* du début du II^e siècle pour la construction de cet hypocauste. Cette datation ne peut cependant pas prouver l'appartenance de cette pièce à l'état 4 en raison des imprécisions liées à la chronologie absolue des états 3 et 4.

⁵⁶ Le relevé D 58 demeure toutefois ambigu dans son interprétation, car ce sont les murs délimitant L 61 qui sont attribués à l'état «hachuré» et non la pièce elle-même, qui est d'ailleurs délimitée au nord par un mur appartenant à l'état «noir». On ne peut donc exclure la possibilité que les murs M 94 et M 98 appartiennent initialement au troisième état, et qu'ils aient été réutilisés pendant le quatrième état d'occupation. Les autres arguments nous ont néanmoins conduit à écarter cette interprétation.

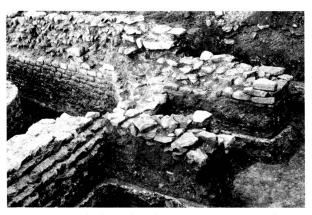


Fig. 22. Le coude du couloir de service L 64. L'arase du mur M 101 (au fond) présente les caractéristiques d'une voûte effondrée. On observe à droite les murets M 153 et M 154 supportant peut-être un réservoir (vue en direction de l'est).

G. Th. Schwarz, probablement par comparaison avec les autres pièces hypocaustées⁵⁷. Ses dimensions et son *area* rappellent d'ailleurs le *tepidarium* des thermes *en Perruet*⁵⁸.

Le couloir de service L 64

Les murs M 101 et M 102 délimitent un couloir de 1 m de large environ, formant un «coude» en direction de l'ouest. Les angles des murs qui forment ce coude sont arrondis. La présence d'un mur (M 139) attesté sur un seul relevé stratigraphique, indique peut-être que ce couloir se prolonge en direction de l'ouest. Il était vraisemblablement voûté comme semble l'indiquer son état de destruction (fig. 22). Il faut relever que la pièce L 62 située à l'ouest semble avoir été construite postérieurement à ce couloir, occasionnant sans doute des transformations à l'intérieur de celui-ci.

Il s'agit d'un couloir de service comme l'atteste un *prae-furnium* retrouvé au nord de celui-ci (Pr 46). Composé d'un bloc de molasse et de carreaux en terre cuite disposés dans l'épaisseur du mur, il alimente la grande pièce L 61, en association avec Pr 67, au nord depuis le local L 59⁵⁹. La sole de l'alandier et le fond du couloir sont mal connus, mais leur niveau se situe sans doute à une altitude proche de celle de l'*area* de l'hypocauste (environ 441,75 m)⁶⁰. La présence de ce coude est difficilement explicable en l'absence du local L 62 construit postérieurement. La restitution d'une pièce plus ancienne permettrait d'expliquer la présence de ce couloir de chauffe.

Vraisemblablement lors de la construction du local L 62, un second *praefurnium* (Pr 47) a été aménagé dans le mur M 102 pour alimenter l'hypocauste Hy 42. L'alandier est prolongé à l'intérieur de la pièce par des petites murettes en carreaux de terre cuite. Ce type d'aménagement indique généralement la présence d'un bassin posé au-dessus, nécessitant un renforcement des fondations. Deux petits murets M 153 et M 154 ont été ajoutés contre M 140 peut-être à la même période, prolongeant ainsi ce couloir au sud. Il est possible que ces murets formaient les supports d'un réservoir placé au-dessus.

La pièce chauffée L 62

Comme l'indique le relevé D 58, le local L 62 semble être un ajout postérieur à L 61 et à L 64 (cf fig. 11). Les murs M 138 et M 107 ne sont pas parfaitement alignés, et les différences de facture des fondations de M 108 et de M 102 trahissent peut-être deux étapes de construction bien distinctes, à moins qu'il ne s'agisse que de réfections. Il n'a toutefois pas été possible de connaître l'aménagement de ces lieux avant ces transformations (fig. 23).

Le local L 62 est délimité au nord par le mur M 107 qui se prolonge au-delà de sa jonction avec M 112. Un bloc de molasse de 70 cm de côté repose sur l'arase de cette avancée. Ce curieux arrangement demeure inexpliqué. Cette pièce est dotée d'un hypocauste (Hy 42) dont il ne subsiste que l'*area* à l'altitude restituée de 441,35 m, et quelques carreaux de pilettes⁶¹. Des couches d'enduits de mortier de tuileau sont encore conservées contre les murs. On observe la présence d'un petit massif en terre cuite de 1,25 m sur 0,35 m dans l'angle nord-est, qui soutenait peut-être une structure au niveau de la *suspensura*.



Fig. 23. L'area du local L 62. De rares carreaux de pilettes subsistent au fond, en particulier des petits massifs en terre cuite susceptibles de supporter une baignoire (vue en direction de l'est).

⁵⁷ Cf. Schwarz 1962, p. 8.

⁵⁸ Cf. en particulier Schwarz 1969.

⁵⁹ A titre de comparaison, le couloir de service qui ceinture les pièces chaudes des thermes *en Perruet* est large au minimum de 1,8 m et celui qui dessert les pièces chauffées du dernier état des thermes de l'*insula* 19 est de 2 m. Cf. Schwarz 1969, p. 64-66; MOREL 1994, p. 133-134.

⁶⁰ Le relevé D 16 (1961/179) donne quelques indications d'altitude difficiles à interpréter, notamment (4)41,27 m dans le coude du couloir, et (4)4,75 m sur un hypothétique ressaut de M 101.

⁶¹ Altitude restituée d'après le relevé de profil D 36.

Les brèves indications qui figurent dans le carnet des ensembles de 1961 font état d'un bassin pour l'interprétation de cette pièce⁶². La présence du couloir L 64, mais surtout les aménagements en carreaux de terre cuite à l'intérieur de L 62 devant le *praefurnium* attestent vraisemblablement la présence d'un bassin ou d'une baignoire à l'intérieur d'une pièce chauffée. Il faut toutefois relever qu'aucune conduite d'eau n'a été repérée.

Les espaces L 63 et L 72

Des espaces mal délimités ont été regroupés sous la mention L 63 et L 72, situés au sud-ouest des pièces chauffées. On y observe la présence de tronçons de murs, délimitant peut-être des subdivisions à l'intérieur de ces espaces, ainsi que différents niveaux de sols appartenant vraisemblablement au quatrième état. Cette zone a été interprétée en 1961 comme une cour en relation avec les thermes (« unter Thermenboden im Hof »)⁶³. Cette hypothèse est vraisemblable, même si l'organisation générale des lieux demeure

très obscure. Il faut toutefois relever que le niveau de marche à l'intérieur des pièces hypocaustées, que l'on peut restituer autour de 442,40 m, se trouve 1,5 m plus haut que le niveau de cette cour présumée.

Les pièces à caractère thermal à l'est de l'insula (fig. 24)

Des sondages réalisés en 2000 et 2001 ont révélé la présence de plusieurs pièces à fonction thermale au sud-est de l'insula, se répartissant peut-être en deux ensembles distincts.

L'ensemble méridional

L'un d'eux, partiellement dégagé, est limité par le mur de façade M 178. Il est constitué d'un local de service (L 84) dont on ne connaît qu'un *praefurnium* (Pr 86). Les piédroits et la sole sont composés de blocs monolithiques en molasse, tandis que la couverture n'est plus conservée. Des couches cendreuses antérieures à celui-ci révèlent que ce dispositif a subi des réfections au cours de son utilisation.



Fig. 24. Plan des vestiges de la partie orientale du quatrième état (époque antonine).

⁶² En particulier K 1482.

⁶³ En particulier K 1577.



Fig. 25. Le bassin froid Bn 76 (L 43) dégagé sur quelques dizaines de centimètres en bordure méridionale de l'insula. Ses parois et son fond sont constitués de briques en terre cuite pour assurer l'étanchéité. On aperçoit le canal d'écoulement à travers le mur de façade M 178 (vue en direction du sud).

Ce *praefurnium* alimente une pièce hypocaustée de forme allongée (L 71) mesurant 12,7 m². Quelques carreaux de pilettes encore en place sont conservés sur l'*area* (441,35 m). L'aménagement de quart-de-rond d'étanchéité en mortier de tuileau assure le joint avec les murs.

Au nord de cette pièce se trouve un local plus petit (L 75) dont on ne connaît pas la fonction. Plus à l'ouest un local large de 2,15 m (L 43), abrite un bassin froid dont on a découvert le conduit de vidange à travers le mur M 178. L'altitude du fond est située à 441,45 m. Les murs sont revêtus d'un doublage de carreaux en terre cuite (fig. 25).

Deux pièces dotées d'hypocauste (L 44 et L 45) se succèdent à l'ouest de L 43. La première, large de 4,8 m, abrite une area conservée à 441,10 m d'altitude. Aucune trace de pilettes, de tubuli ou de suspensura n'a été observée, mais la base d'un enduit mural à 441,50 m, contre le parement oriental de M 179, indique peut-être le niveau de circulation de cette pièce. Cette hypothèse permet de restituer une hauteur de 40 cm pour les pilettes et l'épaisseur de la suspensura. Le local L 45, dont on ne connaît pas les dimensions, possède une suspensura partiellement conservée à 441,35 m d'altitude. Elle est affaissée en direction du centre de la pièce. L'area et les pilettes n'ont pas pu être dégagées, mais la présence du ressaut de M 178 à 440,78 m permet d'estimer leur hauteur à 40 cm environ. Des tubuli ont été découverts en place, appuyés contre le parement de M 179. Le niveau de circulation à l'intérieur de ces pièces semble toutefois peu élevé en comparaison avec l'altitude du fond du bassin (L 43, 441,45 m) situé à côté.

On peut également relever la présence, au nord-ouest de L 45, d'un niveau de sol en argile rubéfié à 441,15 m d'altitude (Sl 12), sur lequel de nombreux fragments de carreaux de pilettes ont été découverts. Un aménagement quadrangulaire régulier de 20 à 30 cm de côté, creusé dans ce niveau, a également été mis en évidence (fig. 26). Il présente une entaille sur l'un de ses côtés, indiquant probablement qu'une dalle ou une grille venait s'y loger. On ne connaît pas la profondeur de cette cavité, en tout cas supérieure à 40 cm. Bien que la présence de cet aménagement n'ait pas de relation directe avec les fragments de pilettes et les traces de rubéfaction, on a peut-être affaire à une *area*

d'hypocauste, dont on ne connaît pas encore l'extension: ce niveau de sol est en effet limité à l'ouest par un amas de démolition compact, qui semble avoir été récupéré à l'est, à moins qu'il ne s'agisse de la trace d'une récupération de mur.

Bien que l'on ignore presque tout de la circulation à l'intérieur de ces pièces, il s'agit certainement d'un ensemble thermal dont l'ampleur nous échappe encore.

L'ensemble oriental

Les sondages réalisés en 2001 ont révélé l'existence d'autres pièces thermales à l'est de l'*ambitus* présumé L 85. Une piscine froide Bn 87 mesurant 9 m², a été mise au jour (L 80). Elle est équipée d'un dé maçonné supportant vraisemblablement des marches qui permettaient d'y pénétrer depuis le sud ou l'est. Le fond du bassin était sans doute recouvert de dalles en calcaire, comme en témoignent les négatifs laissés après leur récupération (441,35 m). Un conduit d'évacuation a été aménagé dans le mur ouest, mais on ne connaît pas le système d'adduction. (fig. 27)

Cette piscine est bordée par un local étroit (L 81), dans lequel un sol en *terrazzo* a été mis en évidence à 441,45 m d'altitude. Bien qu'aucune pilette n'ait été découverte, il est possible qu'il s'agisse d'une *area* d'hypocauste comme le



Fig. 26. La cavité creusée dans le sol d'argile rubéfié Sl 12. On aperçoit au deuxième plan un amas de démolition compact qui témoigne peut-être du tracé d'un mur (vue en direction de l'ouest).



Fig. 27. La piscine froide (L 80) était sans doute revêtue de placages en marbre. On observe deux alignements distincts de pilettes (vue en direction de l'ouest).

suggère le niveau relativement bas de son sol et sa situation. Ce local jouxte en effet à l'est une pièce hypocaustée (L 82) mesurant plus de 27 m², dont il subsiste l'area (441,20 m d'altitude) ainsi que quelques carreaux de pilettes encore en place. Il faut relever que les pilettes situées à l'ouest sont alignées selon l'orientation de la pièce alors que les pilettes situées à l'est sont orientées parallèlement au mur de façade M 189. Cette particularité demeure inexpliquée, d'autant que M 188 et M 189 sont assurément contemporains, ce qui élimine l'hypothèse d'un redimensionnement postérieur de la pièce. Elle est bordée par deux locaux dont la forme vraisemblablement triangulaire est conditionnée par la présence de la voie à l'est. Leur fonction est inconnue, d'autant que l'espace semble difficile à aménager.

Ces trois pièces forment sans doute un ensemble thermal qui suscite encore de nombreuses interrogations quant à son organisation et à son ampleur. La présence d'un *ambitus*, ou d'un couloir de service, entre celui-ci et le reste de l'*insula* 18 soulève également la question du statut et de la fonction de cet ensemble: est-il régi de la même manière que le reste de l'îlot? Quelle relation entretient-il avec l'ensemble thermal situé quelque 20 m plus au sud?

Organisation et circulations

Proposer un cheminement à l'intérieur des pièces de la partie occidentale relève de l'hypothèse, puisqu'un seul

seuil a été mis au jour au nord du local de service L 59 (cf. fig. 33). Les données sont donc insuffisantes pour connaître l'accès aux salles chauffées. On peut toutefois éliminer la pièce L 59 au nord, qui remplit une fonction de zone de service, et peut-être aussi les locaux L 63 et L 72 au sud-ouest, où l'on trouve également des praefurnia. Il subsiste donc des possibilités de passage par le local L 53, à l'ouest à travers M 98 ou par le sud le long de M 100. La grande pièce à hypocauste L 61, qui semble jouer un rôle central dans la disposition des lieux, donne vraisemblablement accès aux petites pièces chauffées L 60 et L 62, et elle est aussi probablement liée à L 53. Elle permettait sans doute de pénétrer à l'intérieur de L 57, peutêtre également muni d'un hypocauste. Notre ignorance de la fonction des pièces à l'intérieur de l'ancien bâtiment à absides ne nous permet de proposer qu'un itinéraire simple, qui évite toutefois le passage à travers la zone de service L 52. Celle-ci était probablement desservie depuis le nord, le long de L 51. On accédait peut-être à l'intérieur de la cour à péristyle depuis l'une des pièces de ce bâtiment.

La restitution des circulations est encore plus aléatoire pour la partie orientale, puisqu'elle n'a été dégagée que sur une petite surface. La fonction thermale des pièces situées en bordure sud de l'îlot suggère qu'elles étaient peut-être accessibles entre elles, à moins qu'elles n'obéissent à un parcours thermal plus complexe. Cette remarque s'applique également à l'ensemble oriental.

La circulation à l'intérieur des autres parties de l'insula et les niveaux de circulation sont certainement demeurés inchangés depuis l'époque flavienne. On constate en effet les mêmes différences d'altitudes entre l'angle sud-ouest et l'angle nord-est de l'insula.

2.6. Les réfections de la partie orientale

Ces réaménagements n'ont vraisemblablement aucun lien avec les grandes transformations du quatrième état (cf. fig. 24). Au nord-est, une structure allongée ressemblant à un mur (M 21) a été aménagée dans le sol du local L 38. Cette structure est formée de matériaux récupérés, tels que des carreaux de terre cuite et des moellons calcaires. Un petit foyer (Fy 84) composé d'éléments en terre cuite a également été découvert dans le prolongement de M 21 à l'est. On ne parvient toutefois pas à comprendre la relation que ces structures entretiennent avec M 2, situé à moins de 50 cm (fig. 28). Le percement du sol pour leur implantation indique peut-être que ces transformations sont survenues après une phase d'abandon de cette zone. Bien que leur datation demeure difficile à déterminer, elles se rapprochent peut-être des réaménagements tardifs « hors-état » observés dans l'insula 12, survenus à partir du milieu du IIIe siècle ap. J.-C., qui ont vraisemblablement désaffecté une partie des constructions plus anciennes⁶⁴.

⁶⁴ Cf. *supra* Morel, p. 47 et 53-54.



Fig. 28. Des aménagements tardifs ont été observés à l'intérieur du local L 38 remplissant peut-être la fonction de foyer (vue en direction du nord).

Plus au sud, un foyer en dalles de terre cuite Fy 89 a été construit dans le local L 69 après l'aménagement du sol. On ne parvient cependant pas à dater cette transformation plus tardive, qui ne constitue peut-être qu'une réfection.

2.7. Abandon et démolition

Les interventions récentes qui ont touché la partie orientale ont livré quelques indications permettant de dater son abandon vers le milieu du III^e siècle. Les couches de démolition, lorsqu'elles ont été conservées, ne présentent aucun mobilier caractéristique de la fin du III^e siècle et du IV^e s. ap. J.-C. Le manque de données pour la partie occidentale n'autorise pas à généraliser cette datation à l'ensemble de l'insula

Des couches de démolition en place ont été observées en particulier dans les hypocaustes de la partie occidentale. Elles comportent naturellement de nombreux éléments en terre cuite (bessales, tubuli, bipedales) appartenant aux aménagements des hypocaustes, mais aussi des fragments de placage en marbre de différentes provenances, décorant ces pièces⁶⁵. Les couches de démolition dans les pièces non chauffées sont en revanche plus rares. Le local L 69 présente sur son sol une couche compacte d'argile rubéfiée provenant certainement de l'élévation d'une paroi en terre, tandis que le local L 76 a révélé des vestiges de poutraison ou de plancher calciné. Enfin, dans leur quasi totalité, les élévations de murs ont été récupérées, parfois même jusqu'au niveau des fondations. Ce quartier ne semble pas avoir été réoccupé après son abandon, exception faite peut-être du local L 38. Il reste cependant de nombreux espaces encore inconnus.

2.8. Organisation architecturale et fonction des états maçonnés

Les problèmes d'identification rencontrés dans la partie occidentale pour distinguer les deux états maçonnés ren-

⁶⁵ G. T. Schwarz rapproche à ce propos les couleurs des « vestiges d'une décoration somptueuse en marbre » des éléments découverts dans le temple du Cigognier. Schwarz 1962, p. 8-12.

dent difficile toute tentative de compréhension globale de cette *insula* pour ces périodes. Ces deux états seront donc traités ensemble afin de comprendre l'organisation et la fonction des différentes unités de ce quartier à partir de son réaménagement complet dès l'époque flavienne. Deux lectures possibles du plan, qui comprend vraisemblablement une ou deux unités indépendantes, sont proposées afin de reconsidérer les anciennes interprétations et d'en présenter de nouvelles. Les parties occidentale et centrale, étroitement associées, font ainsi l'objet d'une analyse commune, alors que la partie orientale est traitée séparément.

L'ensemble monumental (parties occidentale et centrale)

Les vestiges maçonnés présentent une apparence monumentale marquant une rupture avec les états précédents (cf. fig. 32 et 33). L'architecture privée qui caractérise les anciennes habitations a été remplacée par des constructions plus imposantes, telles que le bâtiment à absides et la grande cour à péristyle au centre de l'insula. On constate toutefois un souvenir des anciens tracés de murs, tel M 79 qui marque la façade occidentale du bâtiment à absides.

Ces caractéristiques et l'unité organisationnelle du plan permettent de reconnaître un certain caractère public à cet ensemble qui s'étend sur près de 5000 m². A moins qu'il ne s'agisse d'un palais, l'architecture privée est rarement aussi imposante. La transition entre le second et le troisième état paraît en effet radicale: l'expropriation des anciens occupants a sans doute été décidée par une autorité puissante. On imagine que seule la classe dirigeante liée d'une manière ou d'une autre à la vie publique a été susceptible de planifier un tel projet de réaménagement.

Les transformations qui ont affecté la partie occidentale dans le courant du II^e siècle n'ont en revanche pas modifié la structure de la partie centrale, qui semble avoir conservé son organisation. On relève que les jeux architecturaux qui caractérisent le bâtiment à absides ont été abandonnés au profit d'un agencement peut-être plus fonctionnel. Bien qu'il demeure difficile d'expliquer les raisons qui ont poussé à transformer cet aménagement si particulier, la survivance des autres vestiges, tels que la vaste cour à péristyle, invite à penser que la fonction générale de ces lieux n'a pas changé. De plus, l'emphase de ce complexe semble se manifester davantage dans la grandeur des pièces durant la quatrième période d'occupation, à l'image de la salle chauffée L 61, que dans leur agencement.

L'hypothèse des thermes publics...

Suite aux fouilles d'urgence de 1961-1962, G. Th. Schwarz a proposé pour la première fois l'interprétation des thermes pour la partie de l'*insula* 18 qu'il a fouillée. Cette identification repose sans doute sur la découverte de cinq pièces chauffées appartenant pour la plupart au quatrième état, dont l'une a été interprétée comme un bassin (L 62)⁶⁶.

⁶⁶ Le local L 57 était probablement aussi chauffé, ce qui élève à six le nombre de pièces hypocaustées.

Le bâtiment à absides est interprété comme un établissement thermal antérieur de plus petites dimensions. Cette dernière hypothèse est fondée sur la découverte d'une canalisation située quelque part à l'intérieur du bâtiment⁶⁷. Les différents relevés ne nous renseignent malheureusement pas sur son positionnement. On ne connaît pas tous les arguments qui ont amené G. Th. Schwarz à considérer cette insula comme des thermes. On a toutefois l'impression que la découverte de ces nombreuses pièces chauffées et la monumentalité des vestiges ont été déterminants. Il ne faut sans doute pas non plus négliger le contexte archéologique de l'époque: cette intervention est survenue une année après les campagnes organisées sur l'insula 29 et les thermes en Perruet (1953-1960). On imagine ainsi aisément que l'architecture thermale constituait une préoccupation majeure à Avenches. Il n'est donc pas étonnant qu'un rapprochement ait été établi entre ces deux insulae, comme le souligne bien la ressemblance des techniques de construction employées pour le tepidarium des thermes en Perruet et la grande salle chauffée L 61 de l'insula 18, d'ailleurs aussi interprétée comme un tepidarium⁶⁸. Par la suite, les interventions de 1985-1986 ont révélé une grande cour à péristyle susceptible d'être identifiée comme une palestre.

Le mobilier conservé n'apporte guère plus de réponses: certains éléments tels que des objets en bronze identifiés comme des instruments de toilette, une épingle en os et quelques fragments de balsamaires, témoignent probablement d'une activité liée aux soins corporels. Ils ne fournissent cependant pas de nouveaux éléments à l'argumentation, puisqu'ils sont associés à des contextes aussi bien thermaux que funéraires ou d'habitat.

La redéfinition du plan des états maçonnés pour la partie occidentale pose encore des problèmes et suscite de nombreuses interrogations, mais permet de clarifier cette hypothèse.

Le troisième état

En considérant que les pièces chauffées situées à l'ouest du bâtiment à absides appartiennent au quatrième état, il ne subsiste plus guère d'éléments caractéristiques de l'architecture thermale à l'état 3 (cf. fig. 32). Le bâtiment à absides dont la particularité du plan a toujours intrigué les chercheurs, mérite une attention particulière. Il n'a pas livré de vestiges d'hypocaustes ou de bassins malgré la mention d'une canalisation mal localisée à l'intérieur de l'édifice. La pièce L 20 présente cependant des aménagements curieux, tels qu'un doublage d'abside et peut-être une partition du local comme on en rencontre pour les scholae labrt⁶⁹. Ces éléments sont trop ténus pour attester la présence d'une pièce à fonction thermale, mais ils demeurent intéressants. Les nombreuses absides rappellent l'utilisation qui en est faite dans les thermes, mais l'organi-

sation des petites absides centrales adossées n'est pas fréquente. Elles s'ouvrent sur l'extérieur du bâtiment: à l'est le local L 22 donne sur la cour à péristyle L 30, au sud L 20 est fermé par une seconde abside, à l'ouest et au nord les données sont insuffisantes. Ce « noyau » est délimité au sud par un hémicycle qui possède peut-être son pendant au nord.

Le corpus des thermes publics présente tout de même quelques exemples assez similaires dans l'ordonnance des pièces absidées: les thermes d'Agrippa, construits dans le dernier quart du I^{er} siècle av. J.-C., montrent déjà ce type d'agencement dans l'organisation du vestibule et du *frigidarium*. Le plan des grands thermes au sud de Djemila, édifiés sous le règne de Commode, manifeste également des ressemblances frappantes, en particulier la partie centrale qui s'articule autour du petit tepidarium ressemblant fort au local L 20 (cf. fig. 12 et fig. 29). Les absides sont également disposées dos à dos et les dimensions des pièces sont similaires à celles de l'*insula* 18. On note cependant que toutes ces pièces sont dotées d'un hypocauste, alors que ce type d'aménagement n'est pas attesté pour les locaux L 20, L 22, L 23 et L 24⁷⁰. Par ailleurs, l'utilisation des absides dans

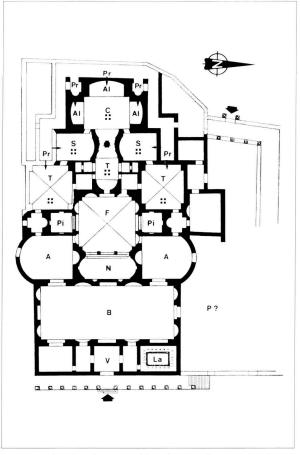


Fig. 29. Plan des thermes publics de Djemila construit durant le règne de Commode. Tiré de NIELSEN 1990, t. 2, p. 174.

⁶⁷ En particulier Cf. Schwarz 1962, p. 8-12.

⁶⁸ Cf. Schwarz 1969.

⁶⁹ Cf. p. 175.

⁷⁰ Cf Nielsen 1990, vol 2, p. 174.

l'architecture hydraulique est fréquente, mais ce type d'agencement «en opposition» ne trouve à notre connaissance que peu de parallèles parmi les fontaines ou nymphées connus.

Le quatrième état

Les transformations du quatrième état fournissent en revanche de nombreux rapprochement structurels avec les thermes, comme le suggèrent le nombre de pièces chauffées et leurs dimensions importantes (cf. fig. 33). Certains éléments rappellent particulièrement l'architecture thermale, comme la grande salle L 61 déjà mentionnée, qui ressemble au tepidarium des thermes en Perruet. La petite pièce L 51, aménagée après les transformations qui ont affecté le bâtiment à absides, remplit probablement la fonction d'étuve (sudatorium ou laconicum), comme on en trouve dans la plupart des établissements thermaux. Ses petites dimensions interdisent de la considérer comme une pièce d'habitat chauffée. On relève encore la présence de murettes dans le local L 62, à l'embouchure du *praefurnium*, attestant sans doute l'existence d'une baignoire ou d'un bassin disposé au-dessus. Enfin, la présence de deux zones de service en forme de couloirs coudés (L 59 et L 64) situés de part et d'autre des zones chauffées est caractéristique des édifices thermaux de grandes dimensions. Ils rappellent en effet les couloirs de service qui desservent les thermes de Perruet. La somme de ces éléments conduit donc assez naturellement à interpréter la cour à péristyle L 30 comme une palestre.

... ou autre fonction?

L'absence de structures thermales caractéristiques au troisième état rend toutefois l'hypothèse d'un établissement de thermes publics délicate, même si la découverte d'une canalisation mal localisée permet de supposer l'existence d'un bassin à l'intérieur du bâtiment. On constate dès lors que le plan du troisième état ne présente pas suffisamment d'éléments permettant le rapprochement avec l'architecture thermale. Seul l'espace L 15 est chauffé, ce qui ne constitue pas une preuve suffisante de la présence de thermes. Dès lors, l'identification de la grande cour avec une palestre devient hasardeuse (cf. fig. 12). La ressemblance du bâtiment à absides avec des exemples de thermes publics mérite d'ailleurs d'être nuancée, car on peut également trouver des parallèles dans le registre de l'habitat palatial. Le palais de Domitien à Rome (Domus flavia) présente en particulier des ressemblances frappantes avec les parties occidentale et centrale de l'insula 18, non seulement dans l'utilisation d'absides adossées, mais aussi dans leur situation par rapport au plan d'ensemble (fig. 30) : des pièces d'apparat à absides orientées selon un axe est-ouest ouvrent au sud sur une grande cour à péristyle⁷¹. Une meilleure connaissance de ce bâtiment ou du contexte architectural dans lequel il s'inscrit s'avère donc indispensable pour déterminer sa fonction, le plan des vestiges ne permettant que de proposer des hypothèses qu'il faudrait vérifier par la fouille.



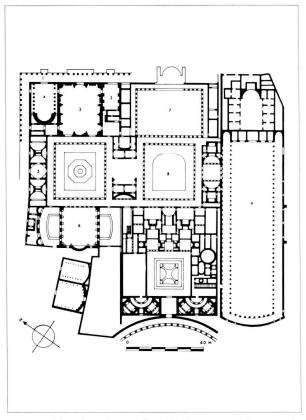


Fig. 30. Plan de la Domus flavia à Rome en partie construite pendant le règne des Flaviens. Tiré de MacDonald 1985, fig. 40.

L'état 4, malgré ses nombreux éléments à caractère thermal, suscite encore des interrogations. L'organisation de l'espace ne correspond en effet à aucun parcours thermal connu. G. Th. Schwarz l'avait déjà fait remarquer⁷². Il est vrai que le plan n'est pas suffisamment connu pour permettre une identification précise des salles et du parcours qui les lie. Il faut enfin relever que les aménagements hydrauliques demeurent rares parmi ces nombreuses pièces chauffées. A l'exception du local L 62, aucun véritable bassin ni aucune canalisation n'a été mise en évidence, alors même que la fouille d'une tranchée a permis de traverser l'insula du nord au sud (cf. fig. 19).

Bien que le raisonnement qui permet d'établir la présence de thermes amalgame peut-être des éléments appartenant aux états 3 et 4, le caractère monumental du plan dès l'époque flavienne et la présence de nombreuses pièces chauffées à l'état 4 limitent les possibilités d'interprétation de ce complexe.

On ne peut exclure l'hypothèse d'une vaste demeure pourvue d'une grande cour à péristyle. Les dimensions de l'ensemble (5000 m²) montrent cependant qu'il ne s'agit

⁷² «[...] ein riesiges Tepidarium neben einem sehr kleinen Caldarium und weitere geheizte Säle in einer Anordnung, über die Vitruvius sicher den Kopf geschüttelt hätte.» Schwarz 1963b, p. 104.

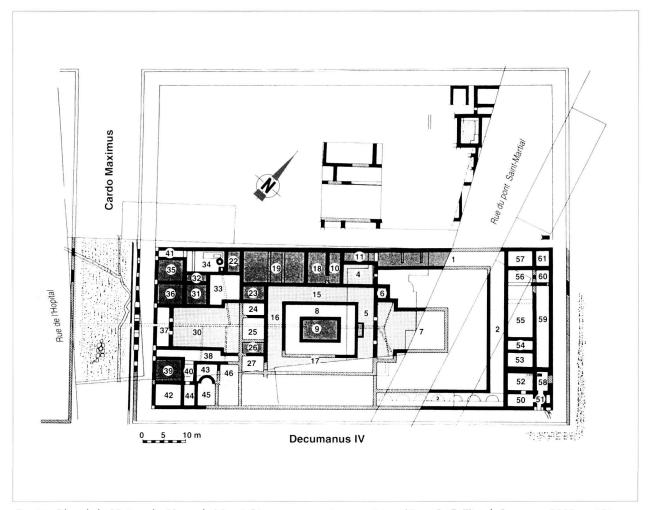


Fig. 31. Plan de la Maison des Nones de Mars à Limoges, construite entre 35 et 45 ap. J.-C. Tiré de Loustaud 2000, p. 181.

pas d'un type d'habitat courant. Ce plan allongé divisé en deux, voire en trois parties, se distingue des plans de *domus* plus traditionnelles organisées autour d'une cour. Il faut d'ailleurs noter qu'aucune *domus* à Avenches n'occupe une telle surface. Cette situation fait également figure d'exception dans les autres agglomérations au nord des Alpes⁷³. L'ampleur de ce complexe rappelle davantage la Maison des Nones de Mars, construite à Limoges entre les années 35 et 45 ap. J.-C, dont le plan s'inspire des vastes demeures patricienne de Campanie (fig. 31)⁷⁴. De forme allongée, elle se développe en trois parties selon un axe de symétrie estouest, sur 3735 m², soit la moitié d'une *insula*. Cette hypothèse d'une vaste demeure palatiale appartenant à un puissant notable peut donc être évoquée, en soulignant les dimensions hors du commun d'un tel ensemble⁷⁵.

Dans le registre des édifices publics, outre les ensembles

thermaux, les sièges de corporation présentent généralement un caractère monumental associé à des éléments appartenant au domaine de l'habitat, tels que des pièces chauffées ou des salles de banquet. Ce type d'édifice est encore peu connu, ce qui limite passablement les possibilités de comparaison. A Lyon, le complexe de 4000 m² qui remplace le prétoire présumé d'Agrippa au début du I^{er} siècle ap. J.-C. présente une architecture monumentale organisée en deux parties, rappelant celle de l'insula 18. L'ancienne hypothèse du sanctuaire dédié à Cybèle est aujourd'hui abandonnée au profit notamment de l'interprétation d'un collège religieux⁷⁶. On relève également la présence à Avenches de la schola du collège des nautes, attestée par la découverte d'une inscription à l'ouest du forum (CIL XIII 5096) et probablement située dans l'insula 33. Ce bâtiment partiellement connu, mesurant 20 m sur

⁷³ Parmi les plus vastes, la *domus* dite de Bacchus à Cologne s'étend sur 3400 m², alors que la *domus* du Parc aux Chevaux 1 à Bibracte occupe 3800 m² (Paunier 1996; Brulet 1996.).

⁷⁴Cf. Loustaud 2000, p. 179-191 et 223-226.

⁷⁵ La comparaison avec le Palais sévérien de *derrière la Tour* à Avenches, qui s'étend sur près de 15000 m², oblige cependant à relativiser son ampleur. Ces deux ensembles architecturaux possèdent au demeurant peu de points communs.

⁷⁶ Cf. Desbat 1998.

45 m (900 m²), est pourvu de plusieurs pièces hypocaustées qui appartiennent peut-être à un balnéaire⁷⁷. On constate toutefois que les dimensions de ces différents édifices sont nettement plus réduites et que l'aspect monumental paraît moins marqué que dans le complexe de l'insula 18.

Synthèse

L'analyse du plan de l'insula 18 a montré l'importance de la remise en question de l'hypothèse des thermes publics. On ne peut donc pas déterminer la fonction de ce bâtiment uniquement sur la base de son plan. Au terme de cette démarche, on constate toutefois que plusieurs éléments convergent vers cette interprétation. Les zones d'ombre qui voilent encore le plan rendent l'interprétation plus difficile, mais elles permettent également de relativiser les lacunes qui subsistent dans l'argumentation: la découverte ultérieure d'un bassin ou d'une canalisation permettrait assurément de soutenir plus facilement l'identification de thermes.

Par ailleurs, l'hypothèse d'une vaste demeure palatiale est intéressante, mais elle ne souligne sans doute pas suffisamment le caractère monumental que l'on prête généralement aux édifices publics. De plus le rapprochement avec les grands palais comme les demeures impériales de Rome ou avec celui de *derrière la Tour* à Avenches reste très hasardeux. Ce dernier possède d'ailleurs un ensemble de pièces chauffées moins important que celui de l'insula 18.

Les sièges de corporations constituent une interprétation plus plausible, puisqu'ils présentent des éléments comparables dans leur structure architecturale. Les indices susceptibles de proposer une identification plus précise, s'il s'agit bien d'un collège, sont bien sûr trop ténus. L'ampleur de ce complexe suppose tout de même la présence d'une puissante organisation. L'absence de pièces dont la fonction artisanale soit attestée permet en tout cas d'écarter l'hypothèse d'une corporation liée à ce genre de métiers.

On peut donc conclure que cet ensemble monumental a sans doute revêtu un caractère public, associé à l'usage de pièces chauffées et probablement de bassins tels qu'on en trouve dans les thermes. Nos connaissances ne nous permettent toutefois pas d'attester l'existence d'un établissement de thermes publics comparable à celui de *Perruet*. Il est possible en effet qu'il s'agisse aussi d'un important complexe thermal lié à un édifice public dont la fonction principale est différente, tel que le siège d'une puissante association.

La partie orientale

Les pièces qui ont été mises en évidence dans la partie orientale de l'*insula* ne présentent pas le même caractère monumental (cf. fig. 18 et 24). On ne connaît néanmoins que les aménagements périphériques situés en bordure de

voie, où ont été mis en évidence des locaux à la fonction indéterminée au nord-est, déjà présent durant le troisième état, et deux ensembles thermaux plus au sud, datés du quatrième état. On ne connaît pas l'agencement de cette partie de l'insula durant le troisième état. Le centre de cette partie demeure en effet quasiment inexploré, à l'exception d'un sondage qui a révélé l'existence d'un puissant mur susceptible de supporter une colonnade. Cette découverte permet donc de proposer à cet endroit la restitution d'une cour à péristyle dont l'ampleur nous échappe encore.

Le manque de connaissance pour la troisième période d'occupation rend difficile toute interprétation; c'est pourquoi seule une lecture du plan du quatrième état est proposée⁷⁸. L'agencement de cette partie qui s'étend sur 2160 m² au minimum, à laquelle s'ajoute l'extension orientale (estimée à 880 m² en prolongeant les façades), compte de nombreuses pièces chauffées et plusieurs bassins qui appartiennent sans doute à un ou deux ensembles thermaux. Il demeure difficile de déterminer s'il s'agit véritablement de thermes publics ou de balnéaires privés, en raison des faibles surfaces explorées.

La disposition de pièces autour d'une cour centrale, parmi lesquelles se distingue une salle aux dimensions importantes, rappelle l'architecture privée. La mise au jour de pièces thermales indique que cette partie possédait peut-être un petit balnéaire privé. Il est donc plausible qu'il s'agisse d'une domus indépendante de l'ensemble occidental occupant le reste de l'insula. Plusieurs domus sont connues à Avenches, notamment dans l'insula 16 où deux demeures à péristyles sont édifiées sous les Flaviens (2700 m² pour la domus occidentale). Une vaste demeure de 2000 m² pour la domus occidentale). Une vaste demeure de 2000 m², à péristyle, a également été mise au jour dans une partie de l'insula 4. Le plan de l'insula 18 est cependant trop lacunaire pour pouvoir établir des comparaisons architecturales avec ces bâtiments.

Malgré ces rapprochements avec l'architecture privée, il reste possible que cette partie s'intègre dans un ensemble couvrant l'ensemble de l'îlot. Cette lecture du plan permet ainsi de restituer un vaste ensemble de plus de 7200 m². La zone qui sépare la grande cour à péristyle de cette partie orientale n'a malheureusement pas fait l'objet d'investigations archéologiques, si bien qu'il n'est pas possible de mettre en évidence les liens qui unissent peut-être ces parties. Les interprétations avancées pour l'ensemble monumental semblent pouvoir être conservées pour ce cas de figure, même si l'ampleur du complexe est ainsi beaucoup plus importante. On constate d'ailleurs que les transformations qui ont affecté les parties occidentale et orientale développent considérablement la fonction thermale au sein de l'insula, d'autant que ces réaménagements pourraient être contemporains.

⁷⁷ Pour l'analyse épigraphique cf. Frei-Stolba / Bielman 1996, p. 49-51. Pour la localisation de la *schola* cf. Bossert / Fuchs 1989, p. 42-43.

⁷⁸ Rien ne permet de dire que la subdivision ou la fonction de cette partie aient changé entre ces deux états, si bien qu'une hypothèse commune est proposée.

3. Conclusions

3.1. Evolution de l'*insula* 18 et insertion dans le plan d'*Aventicum*

La première occupation du quartier remonte à l'époque tibérienne, vraisemblablement peu de temps après la construction des premiers habitats à Avenches, datés de la fin de la période augustéenne⁷⁹. L'organisation encore mal connue du quartier semble déjà intégrée à la trame orthogonale des *insulae*. On ne connaît pas son extension maximale à l'est, mais l'occupation du sol n'est pas attestée au

delà de sa partie centrale. Bien que la rareté des vestiges ne permette pas d'échafauder de grandes hypothèses, cette *insula* était probablement occupée par des habitations modestes construites exclusivement en architecture légère (cf. fig. 3).

L'insula est réorganisée à l'époque de Claude. Les anciennes structures sont abandonnées au profit d'un habitat qui concilie désormais l'emploi de matériaux légers avec la maçonnerie. Cette évolution affecte plusieurs quartier de la ville, en particulier l'insula 12 plus au nord. Les limites de l'insula 18 sont relativement bien définies: elle mesure près de 60 m de large sur 104 m de long. Des indices lais-

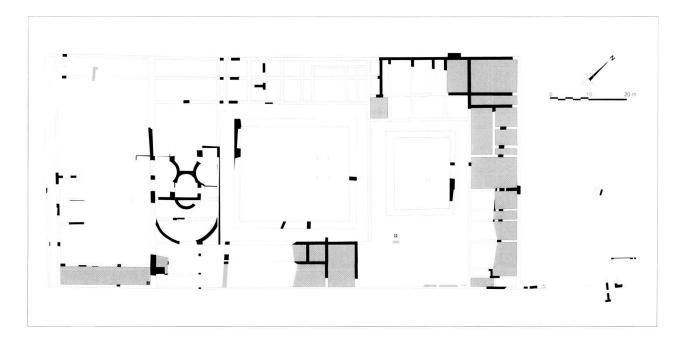




Fig. 32. Proposition de restitutions des états 3 (en haut) et 4 (en bas).

⁷⁹ Cf Blanc / Meylan 1997, p. 85-86.

sent supposer qu'elle était divisée en parcelles régulières de 780 m², occupées par des habitations de type méditerranéen, comme l'atteste la présence d'une cour à péristyle. L'une de ces habitations a livré une peinture exceptionnellement bien conservée, le «salon rouge», aujourd'hui exposé au Musée romain d'Avenches (cf. fig. 7). Une activité artisanale est probable à cet endroit, comme le suggère la présence de zones de feu. A l'est, un bâtiment orienté suivant l'axe de la voie qui mène au port marque la limite du réseau régulier des *insulae*. Il témoigne également de l'extension du tissu urbain dans la partie orientale de l'agglomération (cf. fig. 5).

Lorsque Aventicum acquiert son statut de colonie sous le règne de Vespasien, Colonia Pia Flavia Constans Emerita Helvetiorum Foederata, la construction de nouveaux monuments est décidée afin de refléter cette promotion. Elle est entourée d'un rempart, le forum se développe et de nouveaux thermes sont bâtis dans l'insula 29 (En Perruet) remplaçant ceux de l'insula 23. De nombreux quartiers d'habitation sont réaménagés et reconstruits en maçonnerie. L'insula 18 connaît aussi de profonds changements à partir de la dynastie flavienne. Les anciens habitats sont détruits afin de permettre la construction d'un ensemble architectural occupant les deux tiers, voire la totalité de l'îlot. Le niveau général de circulation est élevé de près d'un mètre. Le plan de ce complexe demeure encore lacunaire, d'autant qu'il n'est pas possible de déterminer s'il englobe la partie orientale. Cette dernière peut en effet tout aussi bien former une unité d'habitation indépendante. On ne connaît pas la fonction de cet ensemble, mais son ampleur et la monumentalité qui se dégage du plan évoquent l'architecture publique. L'hypothèse de thermes publics demeure toujours plausible, malgré la construction des thermes de Perruet à peu près à la même époque. Il n'est toutefois pas exclu qu'il s'agisse d'un vaste ensemble thermal intégré au sein d'un édifice remplissant peut-être la fonction de siège d'association(cf. fig. 32).

De profondes transformations affectent les parties occidentale et orientale de l'*insula* dans la seconde moitié du II^e siècle, vraisemblablement sans que la fonction de ce complexe en soit modifiée: de nombreuses pièces chauffées et plusieurs bassins sont construits à cette époque. L'*insula* est sans doute abandonnée vers le milieu du III^c siècle, bien qu'elle connaisse peut-être une réoccupation limitée à la fin de l'époque romaine (cf. fig 33).

3.2. Bilan et perspectives

Ce travail a permis d'établir une mise à jour du plan de l'insula 18, en définissant des périodes d'occupation successives. Les premiers états demeurent encore largement méconnus, mais la synthèse des connaissances fournit une base sur laquelle pourront se développer les prochaines recherches. L'étude des derniers états maçonnés a livré plus de résultats, conduisant à proposer différentes interprétations. Les anciennes hypothèses ont ainsi été réévaluées et replacées dans leur contexte. Ces résultats reposent toutefois sur des données de qualités très variables. Il est donc indispensable de conserver le lien entre le plan et les données dont il provient, afin de garder le souvenir de son contexte. Le plan témoigne en effet de l'accumulation de connaissances étroitement liées à leur contexte historique.

L'établissement d'un nouvel état du plan a permis de rassembler la somme des connaissances, mais aussi de souligner les nombreuses lacunes qui entravent la compréhension. Il est certainement possible de tirer davantage de renseignements des données à disposition, mais ces progrès demeureront probablement mineurs. En revanche, une intervention archéologique susceptible de compléter le plan et de vérifier les anciennes données permettrait certainement de renforcer les acquis et de vérifier les différentes interprétations proposées.

Crédits des illustration

Toutes les photos, sauf indication dans la légende : archives MRA. Plans : S. Freudiger, sur la base des plans conservés aux archives du MRA.

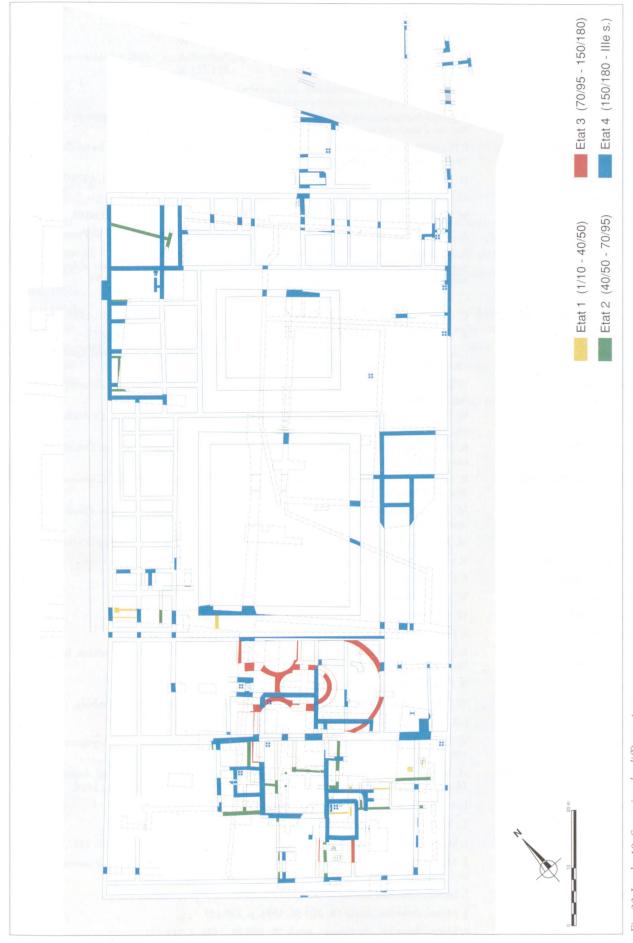


Fig. 33. Insula 18. Succession des différents états.

Bibliographie

Abréviations (autres abréviations cf. p. 6)

DAF: Documents d'archéologie française, Paris.

Ouvrages et articles

BLANC 1991 P. BLANC, Aventicum, une fondation tibérienne? Un état de la question sur les origines de la capitale des

Helvètes à partir des sources archéologiques, Mémoire de licence, Lausanne, 1991.

BLANC/MEYLAN 1997 P. BLANC/M.-F. MEYLAN KRAUSE, Nouvelles données sur les origines d'Aventicum: les fouilles de l'insula

20 en 1996, BPA 39, 1997, p. 29-100.

Воды 1970/71 H. Воды, Insula 16 Est: Rapport sur les fouilles exécutées en 1965/1966, BPA 21, 1970/71, р. 19-73.

BÖGLI 1996 H. BÖGLI, Aventicum. La ville romaine et le musée (GAS 19), Avenches, 1996³.

Bossert/Fuchs 1989 M. Bossert, M. Fuchs, De l'ancien sur le forum d'Avenches, BPA 31, 1989, p. 12-105.

BOUET 1996 A. BOUET, Les thermes privés et publics en Gaule Narbonnaise, [inédit], Université de Provence, 1996.

Brulet 1996 R. Brulet, La maison urbaine en Gaule Belgique et en Germanie inférieure, in: La maison d'époque

romaine en Gaule Narbonnaise et dans les provinces voisines, (Actes du colloque d'Avignon, 11-13

novembre 1994); Documents d'archéologie vauclusienne 6), Avignon, 1996, p. 73-97.

Bursian 1867 C. Bursian, Aventicum Helvetiorum, Zürich, 1867.

Chevalley/Dal Bianco/Morel 1995 C. Chevalley, J.-P. Dal Bianco, J. Morel, Avenches: insula 29, En Perruet, BPA 37, 1995, p. 215-223.

Desbat 1998 A. Desbat, Le prétendu sanctuaire lyonnais de Cybèle, Gallia 55, 1998, p. 237-277.

Degbomont 1984 J.-M. Degbomont, Le chauffage par hypocauste dans l'habitat privé. De la Place Saint-Lambert à Liège à

l'Aula Palatina de Trèves, Liège, 1984.

Drack 1980 W. Drack, Neu entdeckte römische Wandmalereien in der Schweiz, Antike Welt, Zeitschrift für Archäo-

logie und Kulturgeschiche 3, 1980, p. 3-14.

Drack 1988 W. Drack, Pittura parietale romana dalla Svizzera (traduzione dal tedesco di Ch. De Micheli), Mendri-

sio, 1988.

Frei-Stolba 1993 R. Frei-Stolba, »Dienstag, den 2. April ... n. Chr.» – Zu einem ungewöhnlichen Datum aus Aventi-

cum, AS 16, 1993-3, p. 128-133.

Frei-Stolba/Bielman 1996 R. Frei-Stolba, A. Bielman,. Les inscriptions: Textes, traduction et commentaire, (Documents du Musée

Romain d'Avenches 1), Lausanne, 1996.

Fuchs 1989 M. Fuchs, Peintures romaines dans les collections suisses, Bulletin de liaison du Centre d'étude des peintures

murales romaines 9, Paris, 1989.

FUCHS 1995 M. FUCHS, Le «salon rouge» de l'insula 18 d'Avenches, in: ARCULIANA 1995, p. 75-90.

V. VON GONZENBACH, *Die römischen Mosaiken der Schweiz*, Basel, 1961. VON HALLER 1812 F. L. VON HALLER, *Helvetien unter den Römern*, volume II, Bern, 1812.

Heinz 1983 W. Heinz, Römische Thermen, München, 1983.

Jashemski 1993 W. F. Jashemski, *The Gardens of Pompeii*, volume 2, New York, 1993.

JOMINI 1891 F. JOMINI, Fouilles particulières, BPA 4, 1891, p. 40-44.

KOENIG 1982 F. E. KOENIG, Katalog der Fundmünzen von Avenches, Dissertation der Universität Bern [inédit],

Bern, 1982.

Laur-Belart 1991 R. Laur-Belart, Guide d'Augusta Raurica, Basel, 1991⁵.

Letzner 1990 W. Letzner, Römische Brunnen und Nymphaea in der westlichen Reichshälfte, Hamburg, 1990.

Loustaud 2000 J.-P. Loustaud, Limoges antique, Limoges, 2000.

MacDonald 1985 W. L. MacDonald, The architecture of the Roman Empire: an introductory study, volume 1, London,

 985^{2} .

Manderscheid/Garbrecht 1994 H. Manderscheid/G. Garbrecht, Die Wasserbewirtschaftung Römischer Thermen. Archäologische und

Hydrotechnische Untersuchungen. Mitteilungen Heft 118 (A, B, C), Braunschweig, 1994.

Martin 1890 L. Martin, Fouilles entreprises par des particuliers, BPA 3, 1890, p. 45-47.

MARTIN PRUVOT, Les thermes publics, AS 24, 2001-2, p. 32-39.

MOREL 1987 J. MOREL, Avenches, Aux Conches-Dessous. Investigations en 1985-1986, ASSPA 87, 1987, p. 185-188.

Morel 1990 J. Morel, Citerne Treyvaud: intervention du 1.11.1990: sauvetage d'une fouille de sauvetage, Rapport

de fouilles, Avenches, 1990.

MOREL 1993 J. MOREL, Avenches, *insula* 13, *BPA* 35, 1993, p. 19-21.

MOREL 1994 J. MOREL, Avenches, *insula* 19, *BPA* 36, 1994, p. 129-135.

Morel 1998 J. Morel, Avenches, En Perruet – insula 29, BPA 40, 1998, p. 219-221.

NIELSEN 1990 I. NIELSEN, Thermae et Balnea: The Architecture and Cultural History of Roman Public Baths, 2 volumes, Aarhus, 1990.

Pantet 2001 A. Pantet, Partie est de l'insula 18, Rapport de fouille, Avenches, 2001.

Pantet/Chevalley/Morel 2001 A. Pantet/C. Chevalley/J. Morel, Avenches, Aux Conches-Dessous insula 18 est, BPA 42, 2000 (2001),

p. 151-152.

Paunier 1985 D. Paunier, La Suisse, in: Architecture de terre et de bois. L'habitat privé des provinces occidentales du

monde romain. Antécédents et prolongements: Protohistoire, Moyen Age et quelques expériences contemporaines, (Actes du 2° congrès archéologique de Gaule méridionale (Lyon, 2-6 novembre 1983),

(DAF 2), Paris, 1985, p. 113-126.

Paunier 1996 D. Paunier, L'état des question en Suisse, La maison d'époque romaine en Gaule Narbonnaise et dans les

provinces voisines, (Actes du colloque d'Avignon (11-13 novembre 1994), (Documents d'archéologie vau-

clusienne 6), Avignon, 1996, p. 99-115.

Rebetez 1997 S. Rebetez, Mosaïques. Guide complément à l'exposition réalisée par le Musée romain d'Avenches, 17 mai –

26 octobre 1997, (Doc. MRA 2), Fribourg, 1997.

Rebuffat 1991 R. Rebuffat, Vocabulaire thermal, in: Documents sur le bain romain, (Actes de la table ronde organisée

par l'Ecole française de Rome; Rome, 11-12 novembre 1988), Roma, 1991, p. 1-34.

Schwarz 1962 G. Th. Schwarz, Aventicum: Les découvertes en 1961, La Suisse primitive 26, 1962-1, p. 5-12.

Schwarz 1963 G. Th. Schwarz, Aventicum: Fouilles 1959-1963. Rapport préliminaire, ASSPA 50, 1963, p. 74-77.

Schwarz 1964a G. Th. Schwarz, Die Kaiserstadt Aventicum, Bern, 1964.

Schwarz 1964b G. Th. Schwarz, Das rote Zimmer in Aventicum, Schweizer Rotkreuzkalender, 1964, p. 74-79.

Schwarz 1969 G. Th. Schwarz, Die flavischen Thermen «En Perruet» in Aventicum, BPA 20, 1969, p. 59-68.

Schwarz manuscrit G. Th. Schwarz, manuscrit inédit, rédigé dans le courant des années 1960.

SECRÉTAN 1888 E. SECRÉTAN, La région des Conches-Dessous, BPA 2, 1888, p. 38-45.

Secretan 1905 E. Secrétan, Aventicum: son passé et ses ruines, Lausanne, 1905.

WILD 1710 M. WILD, Apologie pour la vieille cité d'Avenches ou Aventicum an Suisse, au Canton de Berne, Bern,

1710, p. 178-180.

YEGUL 1992 F. YEGUL, Baths and Bathing in Classical Antiquity, New York, 1992.